

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

114

JUILLET - AOÛT
2009



Le revoilà,
le temps des camps !

SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC	4
CJC EN MOUVEMENT	5
● Assemblée du CJC	5
<i>Plan triennal</i>	6
● La cellule COMU accueille son nouveau collègue	7
● LPJ-CJC	7
● Formation Laby 3	7
● Le mot du Conseiller théologique du CJC	8
● Infos à relayer	9
● Revue de presse	12
POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE	15
● Assemblée générale du CJEF	15
● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse : les OJ veulent travailler !	16
<i>Mémoire des OJ pour le futur gouvernement</i>	16
<i>Avis sur le soutien à la formation</i>	16
<i>Une commission et six sous-commissions</i>	17
<i>Travail sur la circulaire de soutien aux projets jeunes</i>	17
● FESQJ- CESSOC	18
<i>Supervision FESQJ</i>	18
● Fonds de formation du secteur socioculturel	18
<i>Reprise des sélections</i>	18
● Appel à projets	19
● Revue de presse	20

DU COTE DES ORGANISATIONS **29**

- Appel aux OJ ! 29
- GE-CBTJ : les Ardennes en famille à prix tout petit 30
- JOCF : Sécu, la fête est finie ? 30
- Ne dites plus Volontariat E&A, dites Volont'R 30
- Une nouvelle animatrice à Volont'R 31
- Guides et Patro : Bienvenue aux camps ! 31
- Volont'R : un manière de donner du sens aux vacances 32
- Séjours proposés par Gratte du Brabant wallon 32
- Revue de presse 33

EPINGLES POUR VOUS **37**

Parmi les revues reçues au CJC, nous en avons épinglé quelques unes dont le contenu pourrait vous intéresser et/ou être utile pour la préparation de vos activités de formation ou d'animation. Si vous souhaitez en recevoir les coordonnées ou, si le volume le permet, une copie, adressez un mail à secretariat@cjc.be ou correspondance@cjc.be .

- Revue de presse 38

CALENDRIER

Juillet 2009		Août 2009		Septembre 2009	
mardi			1		mardi
mercredi	1	CA CRIJ / Bureau CJEF	2		mercredi
jeudi	2		3	Bureau de la CESSOC	jeudi
vendredi	3	CA CJC	4	GT formation de l'UNIPSO	vendredi
samedi	4		5		samedi
Dimanche	5		6		dimanche
lundi	6		7		lundi
mardi	7		8		mardi
mercredi	8		9	CCOJ	mercredi
jeudi	9		10		jeudi
vendredi	10		11	CA CJC	vendredi
samedi	11		12		samedi
dimanche	12		13		dimanche
Lundi	13		14		lundi
mardi	14		15		mardi
mercredi	15		16	CA APEF	mercredi
jeudi	16		17	CA CESSOC / GT formation CESSOC	jeudi
vendredi	17		18		vendredi
samedi	18		19		samedi
dimanche	19		20		dimanche
lundi	20		21		lundi
mardi	21		22	CG du fonds de formation	mardi
mercredi	22		23	Supervision FESQJ	mercredi
jeudi	23		24		jeudi
vendredi	24		25	Université d'été du SEGEC	vendredi
samedi	25		26		samedi
Dimanche	26		27		dimanche
lundi	27		28	CA FESQJ	lundi
mardi	28		29	Journée de travail du CG du fonds de formation	mardi
mercredi	29		30		mercredi
jeudi	30				jeudi
vendredi	31				vendredi
Samedi					samedi
Dimanche					Dimanche
Lundi					

CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée du CJC	5
<i>Plan triennal</i>	6
● La cellule COMU accueille son nouveau collègue	7
● LPJ-CJC	7
● Formation Laby 3	7
● Le mot du Conseiller théologique du CJC	8
● Infos à relayer	9
● Revue de presse	12

ASSEMBLÉE DU CJC

Le jeudi 16/06/2009, l'AG du CJC s'est réunie pour la dernière fois avant les vacances d'été avec un ordre du jour varié et consistant.

Après **l'approbation du PV** de la dernière AG, les OJ ont échangé sur les réalités de chacun au niveau de la formation des cadres permanents et bénévoles, s'exprimant sur les formations mises en place et souhaitées pour ces publics. A partir de là, une réflexion a été entamée par l'assemblée sur la manière de répondre encore mieux aux besoins des uns et des autres. On a essayé de dégager ce que pouvait apporter le CJC en terme de coordination entre les organisations membres.

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

L'assemblée est seule compétente pour les modifications des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et budget, l'admission ou l'exclusion de membres, l'approbation et la modification de tous règlements d'ordre intérieur, la dissolution volontaire de l'association.

Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC ainsi que deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

Si vous désirez voir en avant-première des extraits des DVD, rendez-vous sur le site internet de la campagne «tapis rouge pour les volontaires» www.tapis-rouge.be rubrique «outil pédagogique».

Ensuite, l'AG a pris acte de ***l'absence de candidature pour le mandat de la présidence du CJC***. S'en est suivie une discussion entre les membres dont ressort l'analyse qu'il faut sans doute laisser un peu plus de temps aux OJ pour présenter un candidat. En effet, les instances des OJ n'ont pas toutes eu le temps de travailler le sujet depuis la modification du règlement d'ordre intérieur qui a eu lieu à la dernière AG du CJC. Un nouvel appel sera donc lancé pour l'AG d'octobre. Avis aux amatrices et amateurs !

L'AG a également fait un rapide point sur la situation politique au sortir des élections régionales et sur la position à adopter vis-à-vis de la réforme du CJEF et de l'entrée en fonction du nouveau CJCF.

PLAN TRIENNAL DU CJC

La séance s'est clôturée avec un point d'information sur la campagne « tapis rouge pour les volontaires ». Il y a été question notamment de la campagne réalisée par le CJC à l'occasion des élections, du cahier de revendications rédigé à cette occasion et des rencontres avec les partis politiques qui en ont découlé.

L'AG a aussi été informée de l'état d'avancement de l'outil pédagogique que le CJC sortira en septembre prochain et qui vise à valoriser les volontaires : la **Boc's**, boîte à outils du cadre pour soutenir et valoriser les volontaires. Cet outil contiendra 2 DVD qui présenteront le volontariat en général et les volontaires au sein de chaque organisation membre du CJC.

Il comprendra également des fiches pratiques destinées à accompagner les volontaires et permanents désirant travailler la valorisation de volontaires.

Le séance s'est clôturée par un verre de l'amitié pour souhaiter bonne vacances aux membres de l'AG, mais surtout bon travail pendant les activités estivales de toutes les organisations : séjours, plaines, camps, stages, festivals, ... et j'en passe.

D.V.

LA CELLULE COMU ACCUEILLE SON NOUVEAU COLLÈGUE

Hello ! Je m'appelle Christophe Cocu et je suis le nouveau chargé de projet et de communication du CJC. J'ai 28 ans, je suis marié et heureux papa d'un petit Tristan qui a tout juste un an. De formation, je suis éducateur spécialisé et détenteur d'un master en Politique Economique et Sociale. J'ai entamé ma carrière professionnelle par cinq années en hébergement avec des adolescents délinquants et perturbés.

D'un point de vue plus personnel j'aime m'impliquer là où je vis et vous me retrouverez toujours là où je peux me rendre utile. Je suis fou de moto et de romans fantastiques.

Le reste je te le dirai quand on se rencontrera, tu verras, je suis plutôt ouvert et ma fonction va m'amener à rencontrer pas mal de monde, alors à bientôt.

Christophe Cocu

LPJ-CJC

Le 23 juin dernier, une nouvelle réunion entre la Liaison des Pastorales de Jeunes et les mouvements de jeunesse membres du CJC se tenait à Wavre. Cette réunion a permis, outre les enrichissants échanges sur l'actualité de chacun, de réfléchir sur l'accueil des jeunes issus de milieux défavorisés dans les mouvements. Les Guides, les Patros et le CJC ont chacun apporté une contribution écrite qui a initié un premier débat entre nous. Celui-ci sera approfondi dans les prochaines réunions.

B.M.

FORMATION LABY 3

Les 14 et 15 mai derniers, une dizaine de permanents responsables d'OJ ont participé à la formation « Laby 3 : acteur gestionnaire ». Sous ce nom de code un peu hermétique, on trouve une formation qui a pour ambition d'aider les responsables des OJ à s'y retrouver dans le labyrinthe des textes de loi. Surtout, le but de la

Fin avril, Mathieu Brogniet quittait la cellule COMU du CJC pour rejoindre les guides où il coordonne le pool "Communication". Son successeur, Christophe, se présente.

En 2003, le Conseil de la Jeunesse Catholique a été à l'initiative de rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé LPJ - CJC est constitué de représentants du Patro, des Guides, de la JOC et des sections régionales de la Liaison des Pastorales des Jeunes.

voir le dépliant inclus dans ce
Correspondance.

Dominique Collin est notre Conseiller
théologique depuis mai 2007 (voir
Correspondance 102, p. 6) A notre grande
joie, il a accepté de signer une rubrique
régulière dans notre bimestriel.

formation est de les aider à intégrer ces textes dans leurs OJ de façon critique et intelligente pour ne pas subir les cadres législatifs mais au contraire développer une approche stratégique qui vise l'équilibre de l'OJ.

Par ailleurs, nous soulignons aussi la bonne dynamique entre les participants. Y'a pas à dire, les formations de permanents du CJC ont du succès.

Les dates des trois modules de formation pour l'année prochaine sont arrêtées : à vos agendas !

B.M.

LE MOT DU CONSEILLER THÉOLOGIQUE

Les médias ont énormément traité ces dernières semaines du port du voile, de la bourka ou d'autres signes distinctifs d'une identité religieuse ou culturelle. Je suis moi-même souvent interrogé par le fait que je n'arbore pas de "petite croix" au revers de mon veston pour marquer mon appartenance au monde des curés. J'ai coutume de répondre que les signes identitaires doivent être utilisés avec discernement en fonction des personnes à qui on s'adresse. Ainsi, mes paroissiens ne s'effraient pas de me voir porter une bure manifestant mon appartenance à l'ordre des dominicains lorsque je suis dans leur église. Par contre, je me vois mal dans la même tenue quand je suis au cinéma ! Pourquoi ? Tout simplement parce que je risque d'être identifié à un univers clos de représentations et ainsi situé en dehors d'un dialogue possible avec d'autres visions de l'homme et de ses dieux. Car il est faux que *l'habit ne fait pas le moine* !

Une conviction m'habite de plus en plus : l'identité religieuse authentique n'a d'autre signe que celui d'un *style* propre de vie qui culmine dans l'ouverture pacifiée aux autres. Alors, ce qui compte vraiment, c'est la qualité de la parole et du geste : appellent-ils au respect profond des différences et à la constitution de communautés ouvertes et généreuses ? Quand les signes ostensibles ne montrent pas cela, ils sont potentiellement porteurs d'exclusion et de violence.

Cela dit, je ne prétends pas régler la question des identités religieuses ou culturelles dans nos sociétés occidentales sécularisées mais rappeler que ce que nous montrons

à l'extérieur n'est jamais absolument *neutre*. Dès lors, il convient d'interroger nos marques d'appartenance communautaire, culturelle et religieuse. Jésus de Nazareth n'a jamais donné qu'un seul signe à ses disciples : *A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : à l'amour que vous aurez les uns pour les autres* (Evangile selon Jean, 13, 35). Et un des plus anciens textes chrétiens datant de 160-200 après Jésus-Christ affirme que *Les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les vêtements. Ils n'habitent pas de villes qui leur soient propres, ils ne se servent pas de quelque dialecte extraordinaire, leur genre de vie n'a rien de singulier.*

La question de l'identité est devenue brûlante tant les repères et les catégories ont perdu de leur pouvoir d'assignation. Le défi est d'autant plus urgent d'orienter le débat en un sens *inclusif* qui n'est ni l'assimilation des différences ni l'indifférence devant celles-ci mais dans la direction d'une *hospitalité* à tout ce qui contribue à l'ouverture et à l'enrichissement de tous en vue de réaliser patiemment le *Moment fraternité* dont Régis Debray vient de se faire le chantre dans son dernier essai : *Notre chère petite personne aspire à plus et à mieux : pouvoir appeler frère ou sœur un étranger qui ne porte pas notre nom.*

D.C.

INFOS À RELAYER

TEMPS DE VACANCES , TEMPS DE MARIAGE ?

A l'approche de la période des vacances, la Fondation Roi Baudouin et la Communauté française ont voulu s'adresser directement aux jeunes de 15 à 18 ans issus de l'immigration.

De nombreux jeunes partent en vacances vers le pays d'origine de leur famille, en particulier vers le Maroc ou la Turquie. Parmi eux, d'aucuns reviendront marié(e)s. Si la plupart de ces mariages sont heureux, il est cependant avéré que de nombreux jeunes sont embarqués dans le mariage sous la pression de la famille, sans que ce soit vraiment un choix personnel.

A travers la brochure « Temps des vacances, temps de mariage ? », la Fondation Roi Baudouin et la Communauté française veulent informer les jeunes de leurs droits et de leurs devoirs.

Outil d'information, de discussion et de prévention, la brochure peut être commandée via le numéro vert de la Communauté française 0800/20 000 ou via le site internet www.egalite.cfwb.be

Inscription indispensable avant le 12 septembre auprès de l'ANPAP, rue de l'Hôpital 17 à 6060 Gilly, uniquement le matin, du lundi au jeudi : 071/28 69 59 ou via e-mail info@anpap.be

Infos : jacques.hanon@skynet.be
02/ 427 89 13 ;
pol.arnauts@compagnet.be
02/ 508 88 76

Animateurs :
Xavier Léonard sj et Eric Vollen sj,
E-mail xavier.leonard@lapairelle.be
GSM 0474/45 24 46

Infos et programme 2009 :
tél. 084/31 44 13 ; e-mail : departure@compagnonsbatisseurs.be
www.compagnonsbatisseurs.be

Renseignements :
Réseau Jeunesse,
rue Marcel Lecomte 25 5100 Wépion
Tél. 081/46 81 48 ou 0474/45 24 46
secretariat@reseaujeunesse.be ;
www.reseaujeunesse.be

30^{ÈME} ROUTE SAINT BENOÎT

Le dimanche 27 septembre 2009, les adolescents et jeunes issus des groupes de catéchèse ou des mouvements de jeunesse encadrés par leurs responsables ou leurs animateurs partageront convivialité, réflexion et prières au cours d'une marche de 12 km dans les bois à Chimay.

- L'animation musicale sera assurée par le groupe de jeunes rockeurs chrétiens CX FLOOD, présents à l'édition 2009 de Choose Life.

EXPOSITION PERMANENTE SUR LE CARDINAL CARDIJN ET L'HISTOIRE DE LA JOC

Le 19 avril, la paroisse de Laeken a inauguré une exposition permanente sur la vie et l'œuvre du Cardinal Joseph Cardijn, fondateur de la JOC/KAJ et de la JOCF/VKAJ et instigateur du mouvement jociste au niveau mondial. L'exposition est accessible tous les jours (sauf le lundi) de 14h à 17h à l'Eglise Notre Dame de Laeken où est enterré Cardijn (accès : métro Bockstael). Entrée libre.

SUR LES PAS DE ST. PAUL EN TURQUIE ET EN CAPPADOCE

Du 9 au 21 août 2009, venez découvrir la côte d'Anatolya, les vestiges romains de Pergé et d'Aspendos, parcourir les textes de Saint Paul en randonnée dans les Monts Taurus, puis contempler le Lac enchanteur d'Egirdir. En Cappadoce, découvrons ensemble certains Pères de l'Eglise et la richesse des icônes. Randonnées, prière personnelle, partages, visites, un séjour inoubliable dans une nature splendide

CHANTIERS « ADOS » DES COMPAGNONS BATISSEURS

Le programme des chantiers internationaux « ados » s'adresse à deux tranches d'âge de jeunes : les moins de 18 ans et les plus de 18 ans. Aucune compétence particulière n'est requise pour la participation à un chantier international de jeunes bénévoles. Il faut juste être prêt à donner de son temps pour une association qui en a besoin. Dès cet instant, le chantier offre la possibilité de rencontrer des jeunes des quatre coins de la planète, de voyager différemment, de découvrir le monde avec d'autres yeux et de se rendre utile en se découvrant et en découvrant les autres.

HORIZONS POUR TES VACANCES

L'édition 2009 de cette brochure du Réseau Jeunesse Ignatien propose des activités très variées pour les jeunes de 6 à 35 ans, principalement pendant les vacances d'été : pèlerinages, vacances découverte d'autres cultures, randonnées à pied ou à vélo, camps spécifiques pour les jeunes de 6 à 18 ans ... Elle contient également les informations concernant les activités ayant lieu durant l'année et qui partagent avec celles de l'été, le souci de la convivialité, du partage, de la fête avec la recherche de Dieu, la prière, la culture, l'engagement social, la nature et le sport.

LE COMPTE À REBOURS A-T-IL COMMENCÉ ?

Tel sera le thème de la conférence d'Albert Jacquard, le jeudi 19 novembre 2009 à 20 heures, au Palais des Congrès à Liège.

C'est à l'invitation de l'unité scout et patro de Soumagne que répond le polytechnicien et généticien de formation, connu du grand public grâce à ses ouvrages de vulgarisation.

Lors de sa conférence, Albert Jacquard passera en revue les questions à propos desquelles il est urgent de procéder à une refonte complète de nos habitudes.

*Paf : 13 € en prévente - 16 € sur place
Réservations : 0900/00600
(0,45 € la minute).*

FORMATION D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MÉDIATION INTERCULTURELLE

Le Centre Bruxellois d'Action interculturelle organise, de septembre 2009 à juin 2011, un cycle de formation de deux ans, à raison de deux soirées par semaine, qui vise à :

- développer des compétences interculturelles de médiation et de développement
- analyser ses identités culturelles et favoriser sa synthèse identitaire
- développer sa capacité à tisser des relations interpersonnelles consensuelles
- développer sa capacité à construire des actions collectives et des projets de groupe
- développer une vision institutionnelle et politique de son positionnement et de son action

Cette formation peut aboutir à un certificat de d'aptitude à la gestion d'institutions culturelles (BAGIC), délivré par la Communauté française.

*Informations du lundi au vendredi
de 9 à 13h et de 14 à 17h30
au CBAI : 02/289 70 50*

POUR UN CHRISTIANISME PARABOLIQUE : "PARLER DE DIEU SANS EN AVOIR L'AIR!"

Le Centre Diocésain de Formation et le Service Diocésain des Jeunes s'associent pour vous proposer un cycle de modules sur la pastorale des jeunes, ses enjeux, défis et publics. Un voyage au long cours sur deux années (2009-2010 et 2010-2011) et quatre modules de deux fois 1h30 chacun, abordant largement et sans tabous tous les aspects de la pastorale des jeunes d'aujourd'hui et peut-être de demain.

Pour démarrer sur les chapeaux de roue, une invitation très large vous est faite pour le lundi **28 septembre** à 20 heures.

Dominique Collin, dominicain, introduira le sujet dans une conférence intitulée : "Pour un christianisme parabolique. Comment parler de Dieu sans en avoir l'air?".

*Au Centre Diocésain de Formation,
rue des Prémontrés, 40 - 4000 Liège,
Tél. 04/220 53 73 Fax : 04/220 53 79
courriel : iscp@scarlet.be*

CITOYENS, RESPONSABLES, ACTIFS, CRITIQUES ET SOLIDAIRES



Mathieu BROGNIET
Chargé de projets & de communication
Conseil de la Jeunesse Catholique

Monter un projet avec les jeunes du quartier, animer des enfants, tenir un magazine on line, organiser une manifestation ou un groupe de réflexion sur une thématique citoyenne, s'engager comme délégué de classe, organiser un séjour avec des personnes handicapées... De nombreuses activités sont aujourd'hui proposées aux jeunes par les associations locales ou internationales, les centres culturels, les clubs de sport, les communautés virtuelles, les organisations de jeunesse, les centres et maisons de jeunes...

Si certaines d'entre elles ont un caractère purement ludique ou occupationnel, d'autres revêtent un aspect beaucoup plus profond qu'il n'y paraît. Les organisations et mouvements de jeunesse, par exemple, ne proposent pas seulement des lieux d'accueil. Derrière chaque organisation se trouve un projet pédagogique et éducatif qui tend à former des CRACS, des Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.

Eduquer par l'action

Etre acteur là où l'on vit, prendre des responsabilités à son

niveau, "se bouger" pour faire changer les choses, voilà ce que proposent les Organisations de Jeunesse (OJ). Parce que la vie ça ne s'apprend pas seulement dans les livres. Pour grandir et apprendre, il faut aussi se confronter aux autres, aux idées et aux réalités qui nous entourent.

Mettre le jeune au cœur du projet

"Ask the boy", disait Robert Baden-Powell, fondateur du scoutisme. L'une des clés essentielles pour former des CRACS réside dans la confiance a priori que le groupe a envers le jeune. Avoir un préjugé favorable sur l'enfant, le jeune, c'est le croire capable de prendre en main son projet. Lui confier des responsabilités à la hauteur de ses capacités, qu'il ait 8, 15 ou 23 ans, c'est essentiel. Cela lui permet de construire son identité et de développer sa personnalité. Etre acteur dans une Organisation de Jeunesse, c'est aussi prendre des



responsabilités et s'engager pour les autres, jusque dans la coordination et le pilotage de son organisation. Des projets **par** et **pour** les jeunes, c'est aussi cela les OJ.

Vivre en groupe

Pouvoir donner son avis tout en écoutant les autres, se rassembler autour d'objectifs communs et monter des projets qui nous tiennent à cœur, mettre ses compétences au service du groupe... Cela contribue à forger des personnes capables de prendre des initiatives, de travailler avec et pour les autres

afin de proposer des idées pour améliorer le monde qui nous entoure.

Vivre en groupe, c'est également s'ouvrir aux autres et à leurs différences physiques, sociales, culturelles, économiques. C'est construire avec le meilleur de chacun sans gommer ces différences mais en faisant d'elles des atouts.

Evaluer pour progresser

Le projet pédagogique proposé par les Organisations de Jeunesse se centre sur les moyens plutôt que sur la fin. Autrement dit, dans les OJ, on privilégie la démarche au résultat. Les OJ sont de véritables "laboratoires" de la vie. On teste, on expérimente, on réinvente sans cesse parce que l'important, ce n'est pas de réussir mais c'est d'essayer. La progression se réalise par l'évaluation qu'on fait, soi-même et avec le groupe, du chemin que l'on a parcouru. Quels obstacles avons-nous franchis ? Quelles attitudes et ressources avons-nous mobilisées pour atteindre nos objectifs ? S'auto-évaluer, formuler et recevoir des critiques constructives, c'est accepter de se remettre en question, perpétuellement, pour mieux avancer.

Proposer des valeurs

Faire partie d'un groupe et construire des projets, c'est partager des rêves. Mais au-delà de vouloir changer le monde, c'est au quotidien que se vivent les valeurs citoyennes qui permettent à nos

jeunes de grandir : l'écoute et le partage, la simplicité, la solidarité, l'amitié, l'honnêteté, le service et la générosité, le respect de l'autre, de soi et de la vie. Plus globalement, les Organisations de Jeunesse veulent proposer de vivre selon des idéaux de justice, d'engagement libre et responsable, de dignité et d'égalité.

Donner la priorité au "plus-être" plutôt qu'au "plus-avoir", c'est amener les jeunes à vivre au-delà de notre société de consommation. Par l'engagement volontaire, le respect de la nature et la promotion du développement durable, les jeunes apprennent à faire passer l'humain avant le "matériel".

Son quartier, sa commune, son organisation de jeunesse, son école, son club de sport... Ces lieux qu'investissent les jeunes au quotidien sont des espaces de socialisation fondamentaux. Ils constituent une chance formidable d'apprendre et de s'épanouir autour d'intérêts collectifs. Ensemble, les jeunes y redoublent d'inventivité, de créativité et d'originalité. Ils se mobilisent pour les causes importantes et, grâce au soutien des anciens, ils y tissent les défis de demain. ■

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

● Assemblée générale du CJEF	15
● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse : les OJ veulent travailler !	16
<i>Mémoire des OJ pour le futur gouvernement</i>	16
<i>Avis sur le soutien à la formation</i>	16
<i>Une commission et six sous-commissions</i>	17
<i>Travail sur la circulaire de soutien aux projets jeunes</i>	17
● FESQJ- CESSOC	18
<i>Supervision FESQJ</i>	18
● Fonds de formation du secteur socioculturel	18
<i>Reprise des sélections</i>	18
● Appel à projets	19
● Revue de presse	20

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CJEF

Le mercredi 6 mai, l'AG du CRIJ avait un ordre du jour important et consistant dû au rôle que prendra cette asbl dans la création du Conseil de la Jeunesse de la Communauté française. Après l'approbation des comptes, du budget et la décharge aux administrateurs, elle a en effet voté un changement profond de ses statuts.

L'asbl CRIJ est ainsi devenue l'asbl Conseil de la Jeunesse de la Communauté française qui, si elle est agréée par la Communauté française, deviendra le nouveau Conseil d'avis des jeunes francophones. Longue vie à lui ! Espérons qu'il porte haut et fort la parole des tous les jeunes.

D.V.

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse.

Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (86 OJ).

Voir à ce sujet Correspondance 113, page 19.

La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

Soulignons à ce sujet que le secteur des OJ a déjà engagé des actions en ce sens. Il a conclu une convention avec le Ministre de l'Emploi de la Région Wallonne qui permet aux OJ de bénéficier de 40 emplois supplémentaires dès le 1er juillet 2009. Pour les OJ du CJC, ce sont 9,5 emplois (équivalents temps plein) qui vont être engagés. Dont sans doute un dans ton OJ.

Cette mesure est particulièrement problématique car le nombre d'enseignants nommés et âgés de moins de 40 ans a considérablement diminué. Dès lors, il devient très difficile de trouver des candidats disponibles et motivés.

Le décret qui reconnaît les OJ a réaffirmé avec force que la finalité des OJ était de former des Citoyens Responsables Actifs, Critiques et Solidaires, des CRACS.

COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE : LES OJ VEULENT TRAVAILLER !

Les deux dernières réunions de la CCOJ l'ont confirmé, les Organisations de Jeunesse veulent se développer. Elles veulent pouvoir travailler avec davantage de jeunes, dans davantage de lieux. Ceci pourrait être en contradiction avec l'engagement volontaire et bénévole. En fait, non. Les Organisations qui s'appuient sur des jeunes volontaires, notamment les OJ du CJC ont aussi besoin de travailleurs permanents pour soutenir l'action volontaire.

MÉMORANDUM DES OJ POUR LE FUTUR GOUVERNEMENT

Le secteur des Organisations de Jeunesse a rédigé un mémorandum à l'attention des différents partis politiques. Ce document leur a été adressé quelques jours avant les élections. Il détaille l'ambition du secteur :

- Développer une action importante sur tout le territoire de la Communauté Française.

Pour ce faire, les Organisations de Jeunesse doivent pouvoir bénéficier de 4 emplois. Cela doit se réaliser à travers des politiques qui articulent le soutien de la Communauté Française et le soutien des Régions Wallonne et Bruxelloise.

- Améliorer le système des détachés pédagogiques

Les OJ du CJC bénéficient également de ce dispositif qui permet à un enseignant nommé d'être détaché pour venir travailler dans une Organisation de Jeunesse. Ce système pose quelques problèmes. Le nombre de détachés est insuffisant pour que chaque OJ en aie un. En outre, il est accessible aux enseignants âgés de moins de 40 ans et ceux-ci ne peuvent être détachés que pour 6 ans maximum. La CCOJ souhaite que le critère d'âge soit abandonné et voudrait aussi permettre d'augmenter la durée possible d'un détachement.

- Construire un véritable plan emploi sur 5 ans

Le secteur des OJ voudrait plus globalement construire un plan de développement de l'emploi dans les associations. Ce plan s'étalerait sur 5 ans et donnerait des moyens réels pour développer nos projets, pour faire des jeunes, des CRACS !

AVIS SUR LE SOUTIEN À LA FORMATION

La formation des animateurs est un enjeu extrêmement important. Celle-ci permet en effet de développer des compétences, de renouveler les pratiques, de faire des rencontres et de trouver de nouvelles motivations à s'engager.

Jusqu'il y a peu, le soutien politique restait trop faible avec des subventions peu importantes. Depuis 2009, les subventions ont augmenté. Pour que cette augmentation fasse ses effets, il faut organiser cela à travers un texte de loi qui organise la liquidation des moyens financiers. Pour la formation, il s'agit d'une circulaire ministérielle.

Le Ministre a donc demandé à son administration de modifier la circulaire. Certaines modifications sont très positives notamment la prise en considération des frais de repas dans les subventions. Toutefois, d'autres modifications sont moins souhaitables, telles la possibilité d'organiser des journées de formation de deux heures ! Ou encore, la contrainte administrative qui consiste à envoyer des listes de participants signées dans les 8 jours qui suivent la formation, mesure très administrative qui génère une charge de travail importante, notamment sur les cadres volontaires qui organisent les formations alors qu'elle ne permet pas un réel contrôle des éventuels abus.

La CCOJ a rédigé un avis nuancé sur cette circulaire soulignant les avancées et pointant les difficultés pour lesquelles elle formule des propositions.

UNE COMMISSION ET 6 SOUS-COMMISSIONS

Le décret OJ installera prochainement la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse. Celle-ci sera nommée fin octobre et devra mettre en place 6 sous-commissions. La CCOJ a réfléchi aux enjeux et premiers chantiers pour ces sous-commissions. Il s'agit de travailler sur :

- les politiques locales de jeunesse,
- la formation,
- l'enfance,
- l'emploi,
- les mouvements de jeunesse,
- le développement de la citoyenneté active et la lutte contre les extrémismes.

TRAVAIL SUR LA CIRCULAIRE DE SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES

Cette circulaire permet de soutenir des projets ponctuels pour des groupes locaux de mouvements de jeunesse, des centres de jeunes ou d'autres OJ. Toutefois, le fonctionnement qui entoure le travail de sélection des projets pose de gros problèmes à la CCOJ.

Celle-ci s'est donc emparée de la question et a mis en place un groupe de travail. Lors de la dernière réunion, le 24 juin, les conclusions du groupe ont été présentées. Elles seront communiquées au Ministre et à l'administration pour, nous l'espérons, apporter des améliorations à ce dossier.

B.M.

Une circulaire est un texte de loi rédigé par un Ministre dans le registre de ses compétences. A la différence d'un décret qui est voté par le Parlement, une circulaire n'est pas soumise au contrôle et au vote des parlementaires. Il s'agit donc de textes pour lesquels l'autonomie du Ministre est plus importante puisque le Parlement ne contrôle pas le contenu de la circulaire.

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Cette supervision du CA de la FESOJ a été organisée car la FESOJ a connu des tensions et divisions très fortes en mars 2008 autour de la négociation du décret emploi.

Chaque année ce fonds permet de subventionner des actions de formation déterminées sur base d'appels à projets. Les OJ peuvent donc profiter pleinement de ces moyens financiers pour développer la formation de leurs travailleurs et en particulier les travailleurs faisant partie de groupes dits « à risque » tels que les travailleurs plus âgés ou moins qualifiés.

FESOJ-CESSOC

Actuellement, les principaux dossiers sur la table dans le registre de la concertation sociale portent sur les Conventions Collectives de Travail en négociation avec les syndicats.

Ainsi, la CCT relative à la délégation syndicale est toujours sur la table. La question du nombre de travailleurs à partir duquel une délégation syndicale peut être installée est en débat et ce seuil sera vraisemblablement abaissé.

Une autre CCT devra être conclue prochainement, elle porte sur les « Efforts de formation ». Chaque année, les efforts de formation doivent être augmentés pour répondre aux volontés et accords politiques dans le monde du travail. Pour ce faire, les cotisations des employeurs ont été augmentées en 2008. En 2009, on semble s'orienter vers une augmentation des efforts de formation de 0,5%. Cette mesure doit encore trouver une modalité concrète de mise en œuvre.

Par ailleurs, rappelons que les mesures de reclassement professionnel ou outplacement font à présent l'objet d'une CCT dont la concrétisation est prévue au 1er juillet. Les obligations inhérentes à cette mesure sont organisées et prises en charge par le fonds de formation qui crée un service spécial. 75 % des coûts du dispositif sont pris en charge par le fonds.

SUPERVISION FESOJ

Trois journées ont déjà été organisées. Des petites mesures d'amélioration du fonctionnement ont été esquissées. Par ailleurs, les dynamiques qui concourent à créer des tensions entre les membres de la FESOJ ne sont pas encore dépassées à ce stade. Nous espérons que le travail aboutira et qu'il renforcera notre structure représentative des employeurs.

B.M.

FONDS DE FORMATION DU SECTEUR SOCIOCULTUREL

REPRISE DES SÉLECTIONS

Le comité de gestion du fonds de formation a repris, enfin, le cours normal de ses travaux après une période troublée par l'absence de personnel administratif. Des sélections de projets ont pu être opérées. Ainsi des OJ du CJC et plein d'autres associations dans le secteur socioculturel se verront soutenues pour :

- des modules courts de formation,
- des formations spécifiques pour leurs travailleurs,
- des accompagnements d'équipe de travailleurs,
- des supervisions associant les CA et les travailleurs pour réfléchir aux projets associatifs des organisations.

En outre, un plan d'action est en train de se mettre en route. Des appels à projets seront organisés aux dates suivantes : 15/10/09, 15/01/10 et ultérieurement encore. De nouveaux projets vont voir le jour pour permettre de soutenir davantage la formation dans nos associations.

B.M.

APPEL À PROJETS

En 2010, la Zinneke Parade se déclinera autour du thème général « **A table** » et fêtera ses 10 ans.

L'événement, ancré à Bruxelles, ouvre ses portes aux collaborations venant de tout le pays, et parmi elles, aux organisations de jeunesse reconnues.

Comment procéder ?

Contactez dès maintenant la coordination générale de la Zinneke Parade au 02/214 20 07

L'équipe Zinneke vous informera sur les nouvelles orientations pour 2009-2010 et vous guidera afin de constituer des projets dynamiques et riches en apports artistiques.

Après collaboration avec la coordination générale de Zinneke, un dossier présentant le projet accompagné d'une lettre d'aval de Zinneke sera finalisé et déposé au Service de la Jeunesse, à l'attention de Anne-Marie MASSET, Ministère de la Communauté française, Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.

*Deux dates pour déposer les projets :
au plus tard le 21 septembre
(en premier train) ou le
30 novembre 2009
(en deuxième train).*

BRUXELLES 25/06 (BELGA)

LE CONSEIL DE LA JEUNESSE DÉNONCE LE CÔTÉ PUBLICITAIRE DE LA CARTE JEUNES

Le Conseil de la Jeunesse dénonce le lancement en septembre d'une « carte Jeunes européenne » en Communauté française. Il ne fustige pas l'existence d'une carte en tant que telle mais bien le ciblage d'informations publicitaires vers les jeunes qu'elle sous-entend et l'argent public injecté dans un « projet qui vise à faire consommer plus ».

« Bien que le Conseil apprécie a priori l'idée d'une carte jeunes, sa concrétisation dans sa version actuelle est absolument inappropriée », indique-t-il jeudi dans un communiqué.

La carte vise essentiellement à proposer des avantages à la consommation (consommation de produits tels que la location de DVD ou consommation culturelle), observe le Conseil. « Avec comme conséquence un ciblage d'informations publicitaires vers les jeunes concernant ces produits et une pression accrue à les consommer », commente-t-il.

Le Conseil dénonce également le fait que de l'argent public (plus de 100.000 euros, selon lui) va être dépensé par la Communauté française « pour soutenir et renforcer la consommation des jeunes, via des partenariats privés et commerciaux pour beaucoup et avec une place à des fins éducatives ou culturelles quasi inexistante ».

« A l'heure des questionnements éthiques et de l'urgence d'orienter les politiques publiques vers le développement durable, soutenir un projet qui vise à faire consommer plus (et pas mieux) ne nous paraît pas correspondre aux missions d'éveil critique, d'émancipation et de construction de citoyenneté confiées à la Communauté française », souligne encore le Conseil.

Vendue au prix de 14 euros, la carte Jeunes offre quelque 100.000 réductions en Europe sur des activités culturelles, voyages, activités sportives, loisirs, shopping, moyens de communication, etc. Dès le mois de septembre, elle offrira aussi des centaines de réductions en Wallonie et à Bruxelles.

La carte Jeunes européenne doit être présentée vendredi à Bruxelles lors d'une conférence de presse organisée à 11h00 au Théâtre National, en présence notamment de Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse. Afin de marquer leur désapprobation à ce projet, plusieurs membres du Conseil de la Jeunesse distribueront un carton jaune aux participants à la conférence de presse. /WA/(BPE)

UN SEUL MINISTRE POUR LES JEUNES ET LES ENFANTS !

Parmi les 10 priorités que le Conseil de la Jeunesse souhaite voir prises en compte par le prochain gouvernement et par le parlement de la Communauté française, il y a notamment la demande de regrouper les compétences qui concernent les enfants et les jeunes auprès d'un seul et même ministre ou, à défaut, de formaliser un comité interministériel sur ces matières.

Par ailleurs, le Conseil formule diverses demandes allant de l'encadrement par un décret des conseils communaux d'enfants et de jeunes à l'utilisation du développement durable comme ligne de conduite pour « de grands projets mobilisateurs de toute la population » en passant par la valorisation et le renforcement de la présence des médiateurs culturels auprès des jeunes ou la limitation des placements en IPPJ.

En matière d'éducation, il plaide notamment pour l'instauration dans les programmes d'études d'heures de cours ayant trait à la sécurité sociale « afin de permettre une meilleure information des jeunes et, par conséquent, une meilleure perception de la citoyenneté ».

Dans le domaine de l'emploi, il demande qu'on revoie les plans d'accompagnement des jeunes, « afin qu'ils ne reposent pas uniquement sur des mesures visant à exercer un contrôle et, in fine, sur des sanctions immédiates dès la première confrontation du jeune avec un 'facilitateur' de l'ONEM ».

Enfin, pour lui-même, le Conseil demande qu'on le soutienne et qu'on évalue la mise en œuvre de la réforme afin de renforcer son indépendance, sa pérennité et ses moyens d'action. Il plaide aussi pour que la participation de tous les enfants et tous les jeunes aux activités qui les concernent « ne se limite pas au recueil d'avis mais bien à la construction collective »./ALN/CYA

METRO 30/06/09 ET LLB 30/06/09

UN SEUL MINISTRE POUR JEUNESSE ET ENFANCE



BRUXELLES Le Conseil de la Jeunesse profitera de l'installation du parlement de la Communauté française pour rappeler leurs priorités pour la prochaine législature. Parmi celles-ci, il y a notamment la demande de regrouper les compétences qui concernent les enfants et les jeunes auprès d'un seul et même ministre ou, à défaut, de formaliser un comité interministériel sur ces matières. Par ailleurs, le Conseil formule diverses demandes allant de l'encadrement par un décret des conseils communaux d'enfants et de jeunes à l'utilisation du développement durable comme ligne de conduite pour «de grands projets mobilisateurs de toute la population» en passant par la valorisation ou la limitation des placements en IPPJ.

Parmi les 10 priorités que le Conseil de la Jeunesse souhaite voir prises en compte par le prochain gouvernement et par le parlement de la Communauté française, il y a notamment la demande de regrouper les compétences qui concernent les enfants et les jeunes auprès d'un seul et même ministre ou, à défaut, de formaliser un comité interministériel sur ces matières. Par ailleurs, le Conseil formule diverses demandes allant de l'encadrement par un décret des conseils communaux d'enfants et de jeunes à l'utilisation du développement durable comme ligne de conduite pour «de grands projets mobilisateurs de toute la population» en passant par la valorisation et le renforcement de la présence des médiateurs culturels auprès des jeunes ou la limitation des placements en IPPJ. (Belga)

LLB 27/06/09

LE RETOUR DE LA CARTE JEUNES

Après avoir disparu il y a une dizaine d'années, la carte Jeunes européenne sera à nouveau proposée en Communauté française à partir de septembre. Si son (re)lancement est soutenu par le ministre de la Jeunesse, Marc Tarabella (PS), et applaudi par la Fédération Infor Jeunes et Les Auberges de Jeunesse, elle suscite quelques craintes de la part du Conseil de la Jeunesse qui la voit comme un «projet qui vise à faire consommer plus». Déjà présente dans 41 pays d'Europe ainsi qu'en Flandre et en Communauté germanophone, la carte Jeunes européenne compte actuellement 4,3 millions de membres auxquels elle offre quelque 100 000 réductions et avantages dans toute l'Europe. Dès septembre, les jeunes de moins de 26 ans de Communauté française pourront eux aussi se procurer la carte pour une somme de 10-12 euros. Renseignements : www.cartejeunes.be. (Belga)

NE M'APPELEZ PLUS JAMAIS CJEF

MOTS-CLÉS

CJEF (Conseil de la jeunesse d'expression française)

CJWB (Conseil de la jeunesse Wallonie-Bruxelles)

CJC (Conseil de la jeunesse catholique)

La mise en place du nouveau Conseil de la jeunesse, plus représentatif et efficace, est en bonne voie. Reste à dénicher les candidats pour siéger dans son assemblée générale : avis aux amateurs !

Le décret de la mise en place du nouveau Conseil de la jeunesse a été voté le 14 novembre 2008. Non sans susciter quelques grincements de dents, on s'en souvient, puisque les 86 Organisations de jeunesse (OJ) reconnues, toutes-puissantes dans l'ancienne formule, se voient obligées de partager leurs places dans l'assemblée générale (AG) avec les fédérations d'étudiants, les centres de jeunes et les structures d'Aide à la jeunesse. Une manière pour le cabinet Tarabella de rendre le CJEF¹ un peu plus représentatif du secteur, plus efficace – le nombre de sièges a été sérieusement restreint – et créatif. L'âge maximum pour siéger a par ailleurs été ramené de 35 à 30 ans et le nom de l'organe sera bientôt « Conseil de la jeunesse Wallonie-Bruxelles (CJWB) »: exit le « CJEF »...

« Les choses avancent. Les arrêtés d'application ont été pris il y a quelques semaines, l'agrément devrait arriver et il restera à organiser des élections pour déterminer qui siègera », assure Carlos Crespo, en charge du dossier chez le ministre Marc Tarabella (PS). Le texte prévoit que l'assemblée générale comptera un minimum de trente membres et un maximum de cinquante, répartis entre les différents types de structures d'origine, un quota de 10 % étant dévolus aux porteurs « d'initiatives collectives de jeunes », non identifiés à l'une ou l'autre structure.

« CJEF cherche candid. j. & dyn. »

Les tensions aplanies, l'énergie est à présent consacrée à l'organisation des élections qui vont permettre de constituer l'AG. Les candidats devront dorénavant « faire campagne » et se présenter tous les deux ans pour un mandat renouvelable deux fois (soit six ans maximum). Ce n'est pas possible de faire venir tout le monde au même endroit pour voter de manière classique. On va donc prévoir une page web pour faciliter l'organisation, à la fois de la présentation des candidats et l'élection proprement dite », explique Alexandre Azer-Nessim, secrétaire général du CJEF.

La difficulté est évidemment de toucher un maximum de personnes, notamment les jeu-

nes qui ne sont inscrits dans aucune structure organisée. « Pour la communication, on va passer par les relais habituels, faire des réunions d'information, mais aussi essayer d'avoir accès à des médias grand public, comme les radios de la RTBF. Cela dit, nous sommes conscients de nos limites, surtout pour cette première fois. On s'aventure dans un tout nouveau fonctionnement, je pense que personne ne s'attend à ce que l'on soit opérationnel tout de suite. Il va falloir un petit temps d'adaptation. Mais globalement, si nous allons perdre en termes d'expérience politique, je pense que nous gagnerons sur le plan du discours. La future équipe sera nettement moins dans le jeu institutionnel, moins dépendante des structures existantes, ça devrait lui permettre d'être plus pertinente et offensive. »

Pour Brice Many, secrétaire général du Conseil de la jeunesse catholique², les préoccupations à venir sont avant tout qualitatives. « Avec ce nouveau CJ plus ouvert, il ne faut pas tomber dans le piège de l'exhaustivité, se dire que dorénavant, tous les jeunes seront représentés. Le vrai défi à relever sera de remettre des avis de qualité, qui puissent avoir un impact. Un autre défi sera celui des moyens. » Car si les subsides ont été augmentés pour passer de 93 000 à 150 000 euros, les missions du nouveau Conseil sont aussi nettement plus ambitieuses, notamment en termes de décentralisation de l'action.

Des défis qui imposent que ce nouveau Conseil soit effectivement composé de jeunes engagés et motivés, prêts à jouer pour défendre les intérêts de tous. Mais avant d'en arriver là, il faudra des candidats et des votants. Une autre gageure... Car comment s'assurer, sans porter atteinte à la vie privée et à la confidentialité du vote, que les électeurs sont bien des jeunes âgés de 16 à 30 ans et qu'ils ne voteront qu'une seule fois ? « Nous sommes relativement confiants sur ce point... Le Conseil de la jeunesse est certes un organe important, mais les enjeux de l'élection ne sont sans doute pas suffisants pour susciter des magouilles et tricheries... », assure Alexandre Azer-Nessim.

1. Conseil de la Jeunesse d'expression française, bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles – tél. : 02 413 29 30 – site : www.cjef.be

2. Conseil de la jeunesse catholique (CJC), rue de la Charité, 43 à 1210 Bruxelles – tél. : 02 230 32 83 – site : www.cjc.be

LE CIEP ET LE MOC ANALYSENT LES ENJEUX POUR LE SECTEUR JEUNESSE

ÉLECTIONS RÉGIONALES DE JUIN 2009

Investir dans la jeunesse

«CIEP-MOC

Les jeunes sont l'avenir... Mais les reconnaît-on comme acteurs responsables ? Où et comment leur permet-on de construire et déployer leur potentiel de citoyenneté ? Le soutien public aux organisations de jeunesse, l'engagement de tous les jeunes dans les associations et dans la vie culturelle et sociale doivent être privilégiés et valorisés.

Lors des élections régionales de 2004, le MOC en appelait à un soutien aux organisations de jeunesse (OJ), via un refinancement prenant en compte leur réalité de terrain, une réforme du décret de 1980 relatif aux OJ, en vue notamment de permettre le subventionnement de trois permanents, la mise sur pied d'un Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) ouvert, participatif et représentatif, et enfin un soutien à la rénovation et à la construction d'infrastructures des OJ.

La déclaration de politique communautaire s'était inscrite dans cette ligne. On y trouvait la volonté de « mettre en place une véritable politique de jeunesse, encourager la participation des jeunes, soutenir l'engagement bénévole, assurer le financement de la vie associative et investir dans les partenariats et accessibilités aux infrastructures ». On pouvait y lire que le gouvernement adopterait un projet de décret relatif aux Conseils consultatifs locaux de jeunes (CCLJ) et qu'il veillerait à réformer le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) afin qu'il devienne « le lieu de l'expression de la parole de tous les jeunes et de la défense de leurs intérêts, et ce, dans les processus de décision des autorités publiques, à tous les niveaux de pouvoir ». Par ailleurs, le gouvernement s'engageait à garantir le financement des politiques structurées de l'associatif jeune, à réviser le mode de subventionnement des OJ afin de mieux prendre en compte leur réalité, et à porter une attention particulière à la rénovation et à la mise en conformité des infrastructures accueillant les

activités des jeunes. Il affirmait vouloir soutenir les partenariats avec les écoles et investir dans le centre de prêts de matériel de la Communauté française. Enfin, au niveau logistique, il voulait poursuivre l'équipement des centres de jeunes et des OJ en matériel et logiciel informatique afin que ceux-ci « concourent à l'utilisation active et réfléchie des nouvelles technologies par les jeunes, et tout spécialement par les jeunes issus des milieux les plus défavorisés ».

Aide à la jeunesse

En matière d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse, le gouvernement avait convenu de réserver la priorité à la prévention. La déclaration de politique communautaire indiquait que « le gouvernement veillera à poursuivre l'investissement dans les politiques de prévention qui doivent s'inscrire dans un cadre pluriannuel. Il mettra tout en œuvre pour agir sur les conditions de vie génératrices de violence, d'exclusion et de marginalité. Il améliorera le fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse, responsables de la prévention au plan local, afin de les rendre plus opérationnels ainsi que leurs relations avec le Service de l'aide à la jeunesse. (...) Le gouvernement mettra sur pied, par "zones de prévention" à déterminer, un espace de coordination de l'ensemble des politiques menées à l'égard des jeunes dans la zone concernée. Il proposera à cet effet un accord de coopération à conclure avec les autres niveaux de pouvoir en vue d'y associer l'ensemble des services et associations actives dans le secteur. (...) Au-delà de

la mise sur pied de cet espace de coordination, il favorisera la coopération entre les secteurs de l'aide à la jeunesse, l'ONE, l'enseignement, la santé mentale, les services de planning familial, la politique de jeunesse, la culture, le sport, etc. en développant des actions communes. »

Réalizations

Seuls certains points de cette déclaration gouvernementale ont été réalisés : la réforme du CJEF et la révision du décret de 1980, qui devrait être finalisée avant la fin de la législature. L'impulsion a été donnée au modèle de la consultation directe des jeunes, ce qui, sans mesures d'accompagnement, peut mener à de réelles dérives : il faut en effet veiller à faire émerger la parole des jeunes de milieu populaire, en évitant que l'expression soit « confisquée » par les jeunes qui, pour des raisons sociales, économiques ou culturelles, y auront plus facilement accès.

En outre, différentes lacunes sont à déplorer. La compétence « jeunesse » est morcelée entre divers niveaux de pouvoir sans articulation réelle. Ce qui engendre une dispersion des énergies, un manque d'efficacité et, surtout, une absence de politique globale et cohérente. Ainsi en Communauté française, l'aide à la jeunesse dépend d'un ministère (en lien avec le fédéral), le secteur jeunesse est organisé par un autre, et certains autres aspects (tels que l'emploi dans les organisations de jeunesse) par un troisième. Des initiatives sont lancées sans structuration et articulation avec les niveaux de pouvoirs concernés. Par exemple, les communes lancent des conseils consultatifs des jeunes de toutes natures, sans cohérence ni concertation. Des politiques régionales et communautaires comme l'emploi, la formation et l'enseignement sont menées sans aucune concertation au sein des instances communautaires prévues pour consulter la parole des jeunes. Les premiers concernés par des enjeux aussi fondamentaux ne sont pas ou peu consultés ! À l'heure où le monde politique et institutionnel entend promouvoir l'implication et la participation des jeunes à la vie politique (au sens large), cette question a toute son importance.

La réforme du CJEF a été réalisée en vue de créer un Conseil de la jeunesse de la Communauté française (CJCF). Cette nouvelle structure, qui garde un pouvoir d'avis, a le mérite d'ouvrir les lieux de concertation et d'associer davantage de jeunes qui n'appartiennent pas forcément à des organisations existantes. La question est maintenant de savoir comment ce nouveau public pourra être touché... Concernant le soutien logistique, en revanche, il n'y a pas d'avancées concrètes : mouvements de jeunesse et maisons de jeunes ont pu compter sur un budget consacré aux infrastructures, mais ce budget est tout à fait insuffisant au regard des besoins.

Politique sécuritaire

Surtout, il faut s'inquiéter de la logique sécuritaire qui semble avoir dominé les politiques de la jeunesse au cours de la législature écoulée, suite à quelques dramatiques faits divers. Caméras de surveillance, appareils de type « Mosquitos » et couvre-feux instaurés dans certaines communes sont des mesures stigmatisantes qui donnent à penser que les jeunes sont tous susceptibles de troubler l'ordre public. Ces mesures sont généralement contraires aux droits fondamentaux et contribuent à alimenter un risque de dérive sécuritaire et liberticide.

En outre, on ne peut se réjouir de l'ouverture de places supplémentaires en centres fermés pour la prise en charge de mineurs délinquants. D'autant que les budgets « prévention » au sein des budgets « aide à la jeunesse » n'ont pas augmenté au cours de la législature, quand ils n'ont pas été rabotés. C'est pourtant à travers la prévention qu'un travail fondamental doit être fait en vue de réduire les injustices économiques et les discriminations sociales qui excluent les jeunes et sont souvent à la base de comportements violents.

Politique cohérente

Les OJ ont largement démontré leur importance sociale. Une politique cohérente doit s'appuyer prioritairement sur ce secteur, qui articule les dimensions locales et communautaires, et apporter un soutien politique aux associations. C'est un enjeu de développement, mais aussi de démocratie. La politique de la jeunesse doit en-

visager les jeunes dans leur globalité et pas sous l'angle d'une situation particulière (bénéficiaire de l'aide à la jeunesse, du CPAS...), et être transversale (jeunesse, enseignement, emploi, formation...). Elle doit valoriser l'apport des jeunes à la vie en société plutôt que stigmatiser des actes et attitudes répréhensibles, mais limités. C'est pourquoi il faut :

- une meilleure articulation des politiques de jeunesse dans un souci de cohérence, en opérant, au besoin, des regroupements de compétences ;
- un plan Emploi (renforçant leurs moyens en personnel) pour les organisations de jeunesse qui ont des mis-

la jeunesse délinquante ou violente et l'on néglige de valoriser les initiatives et les apports précieux d'une très large majorité de jeunes. L'éducation aux médias, en ce compris une approche critique des nouvelles technologies, doit faire partie des apprentissages scolaires et être organisée dans le champ associatif. Mais l'éducation aux médias ne suffit pas à protéger les jeunes de toutes les sollicitations, surtout publicitaires. Il faut donc que la publicité commerciale à destination des enfants et des jeunes soit plus strictement régulée, tant au niveau de la Communauté française qu'au niveau européen, dans le sens d'un plus grand

« Il importe d'investir dans la dynamique associative, pour créer de la cohésion sociale entre jeunes »

sions à la taille de la Communauté française. Ce plan doit associer les Régions et la Communauté française ;

- un soutien aux infrastructures locales de jeunesse et une politique volontariste associant les Régions et les communes. La Charte associative récemment signée doit devenir un nouveau levier d'action et de concertation au niveau local et l'accès aux infrastructures scolaires inoccupées pendant les périodes de vacances scolaires doit être assuré aux organisations de jeunesse pour l'organisation de centres de vacances ;
- un renforcement de la formation en OJ, vecteur indispensable pour développer chez les jeunes les capacités et la motivation à jouer un rôle de citoyen actif et responsable ;
- une politique qui facilite et renforce la mobilité des jeunes, entre les lieux de vie et d'engagement surtout, mais entre les pays aussi ;
- une attention particulière au sport tant en matière d'accès aux infrastructures sportives que de promotion du sport à l'école et dans les associations ;
- un renforcement du centre de prêts de Naninne qui permet de mutualiser les besoins des OJ, particulièrement pour les mouvements de jeunesse ;
- une politique qui favorise la prévention et la valorisation.

Le MOC est fermement opposé à la logique sécuritaire. Trop souvent, on pointe

respect de l'autre et d'une consommation plus responsable et plus durable.

Par ailleurs, il faut rappeler que l'Aide à la jeunesse est un filet de sécurité créé pour gérer des situations de détresse et de déviance non résolues par le tissu social. La plupart des jeunes n'en arrivent jamais à ce stade grâce à leur entourage. Mais d'autres cumulent les handicaps (pauvreté, exclusion, discrimination), parfois dès la petite enfance. D'où l'importance de lutter contre les inégalités et d'investir dans la dynamique associative qui entoure les jeunes, afin de créer une cohésion sociale entre eux. Il faut donc renforcer une politique préventive dotée de moyens suffisants, et associer tous les secteurs (écoles, OJ, aide à la jeunesse, action sociale dans les quartiers). Il faut encourager les initiatives qui visent à décloisonner ces actions. La mise en place de services d'accrochage scolaire (prévention du décrochage) constitue une étape importante dans cette voie, qui doit être poursuivie. Le MOC se réjouit également de « soutenir la parentalité » dans les politiques de l'enfance, et plaide pour la création de lieux d'information, d'écoute et d'échange. Il importe d'apporter des réponses rapides aux jeunes en difficulté et à leurs familles, lorsque la prévention n'a pas permis d'éviter les souffrances.

D'UN PACTE À LA CHARTE ASSOCIATIVE : UN ALLER... ET RETOUR ?

Charte associative : les engagements des pouvoirs publics promis à mise en œuvre sous la prochaine législature. Avec quels accents ? Et quelles implications pour les pouvoirs locaux ?

Ces 28, 29 et 30 avril, c'est finalement la voie de la résolution et non du décret qui a été choisie par les parlements francophones (Cocof et Parlement de la Communauté française) et wallons pour donner suite à la Charte associative [Voir *AEchos* n° 270]. Adoptée à la quasi-unanimité (le MR s'est abstenu à Bruxelles mais a voté pour la résolution, moins une abstention, tant à la Communauté qu'à la Région wallonne), la résolution¹ prévoit que ces parlements prennent l'initiative de réunir conjointement dès la rentrée parlementaire de septembre 2009 leurs commissions respectives des affaires générales afin de réaliser les étapes ultérieures. Parmi celles-ci : l'adoption de la Charte par les parlements et la pérennisation des outils de concertation et de mise en œuvre des engagements qu'elle contient.

Pour rappel, cette Charte est censée régler les rapports entre associations et pouvoirs publics dans une optique de complémentarité, tout en garantissant l'autonomie des premières. En particulier, elle vise à garantir de la part des pouvoirs publics la légalité et l'égalité de traitement des associations (via des règles d'agrément explicites et transparentes, des critères d'évaluation objectifs établis *a priori*). Les pouvoirs subsidiaires s'engagent également à assurer la liberté d'expression des associations nonobstant le soutien financier qu'ils leur octroient. Ils chercheront aussi à réduire les délais de liquidation des subventions, à favoriser les financements à moyen terme et à développer des mécanismes de préfinancement.

Porteur du dossier depuis le début, le parti socialiste (PS) a toujours expliqué son soutien à cette démarche par la création d'une alliance entre organisations de la société civile et pouvoirs publics pour défendre une conception progressiste de l'intérêt général, face à la déferlante néo-libérale menaçant de soumettre aux lois du marché jusqu'à des services comme l'enseignement. Une façon de justifier un tournant idéologique, tant le PS semblait historiquement rétif, par principe, à toute délégation de missions d'intérêt général à des organismes privés, fussent-ils associatifs, préférant les confier à des organismes (para-)publics – légitimés par la démocratie représentative et censés garantir contre les dérives de la recherche du profit.

Le hic, c'est que ces dernières années, certains organismes publics chargés de missions d'intérêt général (logement social par exemple) ont brillé par la révélation d'une série d'affaires, révélatrices au pire d'un clientélisme érigé en système, au « moins pire » d'une gestion malsaine. Difficile dans ces circonstances de ne pas reconnaître qu'il fallait peut-être faire évoluer le point de vue socialiste sur les rapports entre État et associations.

On aurait pu craindre un rallumage de la guerre convictionnelle entre le pilier socialiste et le pilier chrétien, ce dernier étant historiquement ancré dans un terreau d'associations qui revendiquent la plus grande autonomie possible dans la poursuite d'un intérêt général auquel elles estiment contribuer. Le CDH, héritier du PSC, ne se prive d'ailleurs pas de rappeler son credo en la matière dans son programme électoral 2009 : « Pour nous, face à l'État et au marché, il existe une troisième composante, celle de la société civile à qui l'on doit pouvoir confier des responsabilités de service public fonctionnel ou de codécision dans le champ politique. » Sans négliger pour autant son caractère d'alternative à la marchandisation des services.

Que ce soit par stratégie (le PS qui souhaite créer une alliance avec la société civile contre les libéralisations de services publics) ou par éthique de conviction (le CDH qui considère qu'il y a une légitimité en soi dans l'action associative), les deux familles politiques formant les majorités sortantes à la Communauté française et à la Région wallonne ont su, jusqu'à présent, se retrouver sur un terrain commun relativement conséquent et cohérent. Même si elle s'atténue ces dernières années, la logique des piliers (qui rassemblent au moins idéologiquement, d'une part les associations relevant du monde chrétien, d'autre part celles relevant du monde socialiste) n'est probablement pas étrangère à cette convergence d'intérêts bien compris.

Cependant, dans la droite ligne d'une alliance qu'un véritable pacte² scellerait, le BS formule la promesse électorale de relancer le dialogue avec le monde associatif afin d'obtenir de celui-ci qu'il prenne également des engagements vis-à-vis des pouvoirs publics. Là où le CDH insiste sur la fonction de régulateur de l'État, avant celle d'opérateur ; et plaide pour que soit mis en place un dispositif de suivi de l'application de la Charte qui garantisse la participation des associations à l'évaluation des politiques publiques et à la définition des nouveaux besoins de services, soit des droits élargis.

Quant aux écologistes, dont le jeune parti est issu de mouvements associatifs portant de « nouvelles questions » sociales et environnementales, ils voient dans la Charte associative un prolongement institutionnel de leur conception et de leur pratique de l'exercice du pouvoir : l'organisation d'un dialogue permanent avec les organisations de la société civile (testé dans les années '90 à travers les États généraux de l'écologie politique) tout en assurant leur indépendance et en garantissant leur autonomie. Soit une éthique de la responsabilité appliquée à la chose publique : pour gouverner, il faut connaître ; pour connaître, il faut écouter, concerter et faire participer.

Rien d'étonnant dès lors à ce qu'Écolo demande, pour la législature à venir, une application horizontale et verticale complète de la Charte associative. Soit tant une « traduction concrète dans les politiques sectorielles » des principes de la charte que « l'engagement de les appliquer également aux pouvoirs locaux et autorités fédérales ». Dans le droit fil de la préoccupation écologiste d'assurer l'autonomie des acteurs de la société civile, la troisième priorité des verts en la matière vise à garantir « l'effectivité des voies de recours » dont disposeront les associations pour faire valoir la bonne application de la Charte.

Quant aux réformateurs (le MR), il faut se pencher sur l'un des chapitres sectoriels de leur programme électoral pour la Communauté française afin d'en déduire l'esprit de leur posture vis-à-vis des rapports entre État et associations. Avec toutes les réserves d'usage quant au passage d'un cas particulier à un principe général.

À défaut du moindre paragraphe sur la Charte associative, le programme du MR consacre un chapitre aux organisations de jeunesse dans lequel il préconise leur soutien par les pouvoirs publics en application du principe de subsidiarité. Ce dernier renvoie au credo libéral, rappelé en ces termes : « la subsidiarité veut que l'État seconde la société civile dans l'accomplissement de ses responsabilités au lieu de s'y substituer. Ce principe est au cœur d'un pluralisme respectueux de l'autonomie des individus et des associations. » À la fois ne pas s'inscrire dans une logique de piliers en privilégiant le pluralisme et en respectant l'autonomie ; deux points communs avec Écolo. Et, à la fois, soutenir la société civile sans s'y substituer ; un point commun avec le CDH.

Les communes aussi ?

L'un des principaux enjeux dans la mise en œuvre de la Charte associative réside dans l'étendue de son champ d'application. Si elle entend fixer une série de principes généraux de gouvernance, ceux-ci sont susceptibles de trouver à s'appliquer à tous les niveaux de pouvoir. Et le niveau local n'est pas le dernier à être concerné par les relations entre pouvoir politique et action associative.

Le PS entend inciter les pouvoirs locaux à décliner la Charte à l'échelle locale. Pour Écolo, les principes de la Charte doivent être appliqués également au niveau local comme au niveau fédéral. Le CDH entend veiller à la mise en œuvre complète de la Charte y compris par les pouvoirs locaux.

Or jusqu'à présent, la discussion se passe essentiellement à un niveau plus large, celui des parlements francophones et régional wallon. Les exécutifs respectifs, en cette fin de législature, ont commencé à s'inspirer des travaux de la Charte dans certaines mesures adoptées. Ainsi, à la Cocof, du décret qui rassemble les 12 secteurs de l'ambulatoire bruxellois et organise tant un financement plus pérenne par agrément qu'un dispositif d'auto-évaluation qualitative des services. Voire également l'ordonnance bruxelloise du 4 septembre 2008¹ qui offre un financement de longue durée, sur agrément, aux associations actives dans l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale.

S'ils ont été consultés (par questionnaire en 2006), les pouvoirs locaux ne font pas de la Charte associative une priorité. Les mémorandums de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et de l'Association de la ville et des communes bruxelloises (AVCB) n'y font pas référence. À l'UVCB, on rappelle que la Charte associative, bien que soutenue dans son principe, n'est pas une initiative des pouvoirs locaux. Et de renvoyer à l'avis émis lors de la consultation menée en 2006, lequel énonce notamment « qu'il n'est pas nécessaire que ces principes [NDLR : du Pacte associatif d'alors] soient consacrés par un décret. » Les pouvoirs locaux insistent sur la primauté de l'autonomie communale et du principe de subsidiarité par rapport à toute considération relative aux modalités de gestion des relations entre eux et les associations locales. Ils mettent en garde le monde associatif qui, selon eux, « ne peut avoir pour objectif de se substituer aux pouvoirs publics. »

Bref, si décret il y a dans le courant de la prochaine législature, il y a fort à parier qu'il ne s'imposera directement qu'aux niveaux de pouvoir légiférant et se contentera « d'inviter » les communes à s'inspirer de la Charte associative. Une invitation qui pourrait être assortie d'un dispositif incitatif d'autant plus puissant que les missions et les moyens délégués le seront, à l'origine, par les parlements régionaux ou communautaires.

1. La résolution et le texte de la Charte sont téléchargeables sur le site du parlement de la Communauté française : <http://www.pcf.be/req/info/document?section=public&id=001285518>
2. « Pacte » était d'ailleurs le premier terme utilisé, avant que la large consultation de 2006 ne lui fasse préférer celui de « charte ».
3. Alors que le parlement bruxellois, mixte linguistiquement, n'est pas formellement associé à l'élaboration de la Charte.

LES SCOUTS SE METTENT AU VERT

L'ESSENTIEL

- Les scouts lancent un projet pour une réduction de l'empreinte écologique des camps, « Vert le camp ».
- 22.000 scouts francophones y participeront cet été.
- A terme, le projet devrait être exporté en Flandre et même en France.



POUR LA PREMIÈRE FOIS, les scouts vont mener un programme d'action pour améliorer l'impact écologique de leurs camps.

A 102 ans, le scoutisme se met à l'écologie. Dès cet été, le projet « Vert le camp » sera mis en place. Il vise à réduire l'empreinte environnementale des camps scouts, dont la plupart ont lieu dans les Ardennes. Pour le moment, 705 des 1.750 camps, soit près de 22.000 scouts sur les 54.000 que compte le pays, se sont inscrits à l'opération, qui est une première.

Les scouts mènent chaque été une activité au plus proche de la nature, en organisant des camps de plein air. Grâce à l'organisation, beaucoup d'enfants découvrent la nature. Mais cette fois, il y a la volonté d'aller plus loin dans cette éducation à l'environnement.

Le projet « Vert le camp » est donc né. Il est issu de la coopération de trois associations : les scouts, avec Empreinte, l'association qui gère le Centre régional d'initiation à l'environnement de Namur, et Green Challenge, une bande de jeunes écologistes, actifs et motivés, qui ont monté une association pour faire bouger les choses. Empreinte s'est chargée de fournir les outils pédagogiques aux animateurs. Un jeu de société et 32 « fiches pratiques pour un camp écologique » (lire ci-contre) forment le pack fourni aux animateurs. Green Challenge a de son côté créé un site de covoiturage (1) pour se rendre aux camps.

Qu'est-ce qui va changer cet

été chez les scouts ? L'esprit général du camp pour commencer. « Avant on choisissait des thèmes pour chaque camp comme les pirates, les chevaliers... Cette année ce sera la planète », témoigne Alan, animateur d'une section à Anderlecht, qui a été le premier à s'inscrire au projet. « Pendant ce camp, on va faire une grande simulation, comme si on vivait dans une société sans pétrole. Il va vraiment falloir se débrouiller sans ».

« Respecte la nature »

Les patrouilles ont cinq leviers à leur disposition pour améliorer leur impact sur l'environnement : la gestion des déchets, les transports, l'alimentation, les ressources naturelles et la gestion de l'énergie.

Pour Olivier Callant, président fédéral des scouts, « c'est un retour aux fondamentaux pour nous. Une des règles de base du scoutisme, c'est : "Respecte la nature". C'est sur cette valeur qu'on veut insister aujourd'hui ». Les scouts en Belgique, avec près de 160.000 membres, sont parmi les plus nombreux d'Europe. Ils veulent aussi figurer parmi les plus dynamiques. Leur projet « Vert le camp » séduit déjà leurs collègues néerlandophones comme ceux d'outre-Quévrain. Qui pourraient, dès l'année prochaine, leur emboîter le pas. ■

R. C. (st.)

CINQ CONSEILS VERTS

Déchets

« Quel est le meilleur déchet ? Le recyclable ? le biodégradable ? Le réutilisable ? Rien de tout ça... Le meilleur des déchets est celui qui n'existe pas. »

Transports

« Pour un camp situé à 200 km, 1.200 litres de carburants sont consommés et 5 tonnes de CO₂ généré par le transport du matériel et du transport. »

Alimentation

« Un fruit importé hors saison consomme 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit produit localement et acheté en saison. »

Ressources naturelles

« L'eau est précieuse pendant le camp, surtout en été. Deux choses à faire : éviter de polluer et éviter de gaspiller. »

Gestion de l'énergie

« Une ampoule sans poussière, c'est 40 % de flux lumineux supplémentaire. »
« Maintenir de l'eau en ébullition dans une casserole demande 4 fois moins d'énergie avec un couvercle. »

Ces cinq conseils sont extraits des fiches pour un camp vert, que tous peuvent télécharger à l'adresse internet www.lesscouts.be/vertlecamp/

(1) www.thegreenchallenge.eu/

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	29
● GE-CBTJ : les Ardennes en famille à prix tout petit	30
● JOCF : Sécu, la fête est finie ?	30
● Ne dites plus Volontariat E&A, dites Volont'R	30
● Une nouvelle animatrice à Volont'R	31
● Guides et Patro : Bienvenue aux camps !	31
● Volont'R : un manière de donner du sens aux vacances	32
● Séjours proposés par Gratte du Brabant wallon	32
● Revue de presse	33

.....

APPEL AUX OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@ejc.be

GE-CBTJ : LES ARDENNES EN FAMILLE A PRIX TOUT PETIT !

Que ce soit en Gîte d'Accueil ou en Gîte de Groupe, le séjour cet été y sera à prix réduit. Profitez de 40 % de réduction sur la deuxième nuitée, en juillet et août, sur base d'un séjour en demi pension ou en pension complète ! Offre valable selon disponibilités.

Pour les connaître : voir site www.gitesdetape.be ou tél. 02/209 03 00

Mentionnez « Étéclatant » lors de votre réservation.

SÉCU, LA FÊTE EST FINIE ?

En ces temps difficiles, il est un enjeu important qui est souvent mis au second plan : la sécurité sociale. Envié par nombre de pays, notre modèle de protection sociale est en danger !

Pourquoi ? A cause des nationalistes flamands ? Pas seulement, loin de là.

Le principal moteur de cette volonté de régression sociale est le système libéral mondial. Ce système a causé une crise financière et économique mondiale dont nous sommes loin d'avoir subi les ultimes conséquences.

La JOCF a fait de la défense de notre système de sécurité sociale son combat. Elle y consacre le dernier numéro de son trimestriel Info Kit (avril-mai-juin 2009). La partie « **Klaxon** » présente un bref historique de l'évolution de la sécurité sociale, ses fondements, ses différents secteurs, son financement.

La partie « **Interpellant** » présente les analyses de la JOCI, de Vie Féminine et du MOC.

La partie « **Trouvaille** » propose une série de livres, de liens internet, des jeux et animations, pour approfondir le sujet.

Contact : Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine, Rue des Mouchérons 3 – 1000 Bruxelles
Infokit@joc.be

NE DITES PLUS VOLONTARIAT E&A, DITES VOLONT'R

Suite à un travail de réflexion en équipe et en Conseil d'administration, mené avec le Stics (Service pour la transformation, l'innovation et le changement social), l'association a réaffirmé les valeurs qui sous-tendent ses actions : citoyenneté, solidarité, ouverture, tolérance, responsabilité, respect, écoute, don de soi. Les finalités et objectifs reformulés ont été traduits en un plan d'actions pour les années à venir, avec, en priorité, la volonté de trouver un nom qui soit **percutant, jeune, actuel et qui reflète la spécificité de l'association**.

Le nouveau nom proposé et approuvé par l'Assemblée générale du mois de mars est **Volont'R**, pour volontariat relationnel.

UNE NOUVELLE ANIMATRICE À VOLONT'R



Bonjour à tous,

Je me présente, je m'appelle Delphine Crombez, nouvelle recrue à l'asbl Volont'R. Au sein de celle-ci, j'occupe alternativement le poste de chargée de communication et le poste d'animatrice pour la région de Liège/Verviers. En tant qu'animatrice, je gère les contacts avec les institutions et les écoles dans le cadre du volontariat lors des retraites sociales, jusqu'ici confiées à Solange Deberg qui devient à mi-temps adjointe à la direction.

Licenciée en communication orientation animation socioculturelle et éducation permanente depuis 2007, j'ai travaillé en tant qu'animatrice culturelle et chargée de communication au sein d'un centre culturel. Mes passions, quant à elles, sont diversifiées : la musique (piano, djembé, guitare), la danse ou encore l'équitation. Très attirée par les

contacts humains et consciente de la richesse que procure le volontariat, je suis enthousiaste de rejoindre ma nouvelle équipe. Au plaisir de vous rencontrer !

BIENVENUE AUX CAMPS !

La cloche de la fin de l'année vient de retentir pour laisser la place aux grandes vacances... Et qui dit grandes vacances dit, pour des milliers de jeunes, les camps d'été ! Point d'orgue d'une année d'activités hebdomadaires, le camp est surtout l'occasion de partir à la rencontre de nouveaux horizons. Découverte d'une autre région, rencontre avec sa population, vie en collectivité, ... Cette année encore, les patronnés et les guides seront amenés à s'ouvrir vers l'extérieur et à développer leur sens de la citoyenneté.

Dans le but de favoriser les contacts entre les mouvements de jeunesse, les autorités communales et les riverains, une « Charte pour les camps » a été mise en place depuis quelques années. Fruit d'une réflexion entre le Ministre wallon des Affaires intérieures, les mouvements de jeunesse et l'Union des Villes et Communes, cet outil vise à promouvoir des comportements, des mesures, des responsabilités à prendre par les différents acteurs durant les camps d'été.

Nos jeunes, quant à eux, sont encouragés à mettre des actions en place pour apprivoiser leur nouvel environnement. Une rencontre avec le garde forestier, une visite à la ferme, des BA (bonnes actions) chez les villageois, une activité spéciale dans la région,... Les animateurs ne manquent pas d'imagination pour profiter au maximum des ressources régionales. Par ces diverses rencontres, découvertes, activités, les enfants et les jeunes deviennent, petit à petit, des CRACS, citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Contacts : Pauline Beck (Patro) : 0475/825158
Virginie Tiberghien (Guides) : 0499/699588

LES VACANCES CHEZ VOLONT'R

C'est le moment de prédilection pour les jeunes de s'investir dans le Volontariat Relationnel, en découvrant le monde de l'hôpital, de la maison de repos, de l'école de devoirs, de la crèche, du centre pour personnes handicapées...d'ARLON à VERVIERS, de LIEGE à NAMUR, du HAINAUT à BRUXELLES en passant par le BRABANT... Toutes les régions sont offertes...pendant 12 fois 4h...Une semaine intensive...ou une fois par semaine...Tout est possible...!!! Une manière également pour vous de susciter une éventuelle vocation paramédicale et/ou pédagogique...

N'hésitez pas à visiter notre site internet : www.entraideetamitie.be
et à nous contacter au 02/219.15.62...

ENVIE DE VACANCES DECAPANTES ?

L'asbl Gratte du Brabant wallon propose :

L'Italie du Nord, du 2 au 13 août

Une randonnée dans le relief montagneux des dolomites?

Un tour en gondole à Venise? Une grande balade à cheval dans un ranch où nous séjournerons tout le séjour?

Des pique-niques « farniente » sous le soleil de l'Italie? N'hésite plus!

ATTENTION : Si le projet de séjour et la destination te plaisent, pourquoi ne nous aiderais-tu pas à organiser ce nouveau trip?

PAF: +/- 500€; Org: Meredith Ghysen, Charles Roger et Séverine Thys

Chassepierre, du 19 au 23 août

Après deux ans d'absence, le célèbre séjour autour du festival de Chassepierre revient sur BW!

Pas besoin d'aller loin pour se sentir dépaysé! Dans ce micro-climat de la Gaume, tout est possible!

PAF: +/- 150€; Org: Marie-Laure Goudeseune et Marie-Pierre Hébert

Les Châteaux Cathares, du 5 au 15 septembre

Chevalier, il est temps de refaire l'histoire! Viens faire vivre les murs de ces splendides châteaux et découvrir cette mythique civilisation qui a marqué l'Europe il y a des siècles d'ici! Des paysages montagneux aux crêtes peuplés d'une flore fantastique, ce sera aussi l'occasion de partager les savoirs des grands vigneron de la région. Cela promet de belles dégustations!

PAF: +/- 380€; Org: Tanguy Govaert et Mathieu Nève

Infos : 0484/401 483 ou bw@gratte.org

JOSEPH CARDIJN, UNE VIE AU SERVICE DE LA JEUNESSE OUVRIÈRE

Difficile de présenter Cardijn en quelques traits. Le risque est de l'isoler de son contexte et de se focaliser sur lui en négligeant les équipes avec lesquelles il a collaboré. Lors d'une rencontre internationale au Collège pour l'Amérique latine à Louvain, le président de la JOC Internationale de l'époque, Moses Cloete, proclamait : « Nous ne sommes pas cardijnistes, nous sommes jocistes » ! C'est aussi le point de vue que nous prendrons.

À L'OMBRE DU LIBÉRALISME TRIOMPHANT

Né à Schaerbeek en 1882, Joseph Cardijn est le second de quatre enfants. La Belgique fait alors partie des pays les plus industrialisés et les plus prospères du monde. Le libéralisme triomphant impose toutefois des conditions de vie épouvantables à la classe ouvrière. En réaction, le mouvement ouvrier socialiste puis chrétien conquiert progressivement un droit à une vie meilleure et sa reconnaissance dans les milieux économiques et politiques.

Les parents de J. Cardijn sont concierges à Schaerbeek. Ils regagneront Hal d'où ils sont originaires et y ouvriront un magasin de charbon. Cardijn accomplit ses études à Hal, puis entre au séminaire de Malines. Une fois ordonné prêtre, il étudie les sciences économiques, politiques et sociales à l'UCL. Comme de nombreux jeunes prêtres de son époque, il se persuade qu'il accomplira mieux son devoir pastoral en organisant des « œuvres » au service des milieux populaires. Dans la foulée de sa formation universitaire, il accomplit des voyages d'études (1907-1911), en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en France et aux Pays-Bas, au cours desquels il fait des rencontres marquantes.

Après une tâche de professeur à Basse-Wavre, l'abbé est nommé vicaire à Notre-Dame de Laeken. Nous sommes en 1912. L'idée qu'il poursuit peut prendre corps : une poignée de jeunes apprenties dans les métiers de l'aiguille, puis des jeunes gens commencent à s'organiser. Dans une banlieue ouvrière comme Laeken, les femmes, les jeunes, les enfants mêmes, sont astreints



Cardijn à un congrès de la JOC wallonne.
Coll. AGR © Carhop

au travail à domicile principalement pour le secteur textile. Aucune réglementation ne les protège ; la concurrence entre les fabricants leur permet de n'accorder que de bas salaires. La guerre 1914-18 apportera à la classe ouvrière un surcroît de privations.

UNE APPROCHE MÉTHODIQUE : VOIR, JUGER, AGIR

Du fait de son action auprès d'apprenti(e)s et jeunes travailleurs, Cardijn était pris dans les milieux bourgeois pour un illuminé. Arrêté par les Allemands à deux reprises, il en profite pour mettre par écrit son expérience. Durant sa période laekenoise, il teste une approche qu'il utilisera plus tard : l'enquête préparatoire au cercle d'étude et le principe de l'autonomie des jeunes travailleurs assistés

d'adultes extérieurs au milieu ouvrier.

En 1915, Cardijn devient aumônier des Œuvres sociales de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Les jeunes, revenus du front, se regroupent. Une période nouvelle commence. La démocratie s'élargit grâce à l'instauration du suffrage universel masculin ; les droits syndicaux commencent à être mieux assurés.

Pie XI relance l'action catholique. C'est dans ce climat que *La jeunesse syndicaliste* naît en 1919, sous l'impulsion de Cardijn et de trois pionniers : Fernand Tonnet, Paul Garcet (Laeken) et Jacques Meert (Schaerbeek). Jan Schellekens (Molenbeek) sera le premier permanent de la future KAJ (JOC flamande).

Cette organisation suscite la méfiance des responsables ecclésiastiques qui craignent l'émergence de divisions entre catholiques ; comme aussi celle des dirigeants de la CSC. La Jeunesse syndicaliste doit se transformer et prend le nom de JOC en 1925. Un congrès établit les fondements du nouveau mouvement. Profitant de la collaboration du clergé, la JOC connaît alors un développement rapide, principalement à Bruxelles et en Wallonie.



Accueil de Cardijn à l'aéroport de Sao Paulo par les jocistes brésiliens en 1948. Collection AGR © Carhop

Le patronage des filles de Laeken, animé par Madeleine de Roo et Cardijn ne passe pas inaperçu. Un comité décide de créer la JOCF. Cardijn intervient comme aumônier lors des journées d'étude nationales de 1925. Au début des années 30, Émilie Arnould, Marguerite Fievez, Madeleine Techy et Louise Bauthier, rejointes ensuite par Marie Braham, permettront au mouvement de se développer à Bruxelles et en Wallonie.

En 1925, à 43 ans, Cardijn est nommé aumônier de toutes les organisations de jeunesse ouvrière. Il parvient à être reçu par Pie XI et s'en prévaut pour faire comme si le pape approuvait le principe de l'Action catholique spécialisée. Cela n'empêche pas le cardinal Mercier d'être préoccupé par les risques de « séparatisme politique de la Démocratie chrétienne » (entendez le Parti catholique) que ferait courir la JOC en rassemblant la jeunesse ouvrière. Néanmoins, en 1927, le cardinal Mercier le décharge de la direction des Œuvres sociales de Bruxelles-Hal-Vilvorde et lui permet de s'atteler à temps plein au mouvement jociste. Et en 1929, Pie XI qualifie la JOC de « type achevé de l'action catholique »...

LA JOC ESSAIME À TRAVERS TOUT

Dès 1927, la JOC s'étend en France; en 1935, elle est présente dans 25 pays. Cardijn devient ainsi la figure tutélaire de cette extension dans le monde. La crise économique des années 30 n'affaiblit pas le mouvement. Au contraire.

Aumônier général, Cardijn définit la méthode et la doctrine du mouvement. L'axe de la formation sociale, morale et religieuse : le « voir juger agir » et l'axe de la « conquête » du milieu de travail en sont les bases. La valorisation du travail conçu comme collaboration à l'œuvre créatrice de Dieu et la promotion du laïc (guidé par les ecclésiastiques) caractérisent ses interventions.

En 1936, Cardijn condamne le rexisme et pourfend dans la foulée le communisme, le socialisme et le nationalisme. Entretemps, le grand rassemblement de 1935 au stade du Heysel fait preuve de la force des quatre branches du mouvement. Le pèlerinage à Rome placé sous le signe de la paix doit être annulé au dernier moment, vu la montée des hostilités.

Durant la guerre, les dirigeants se replient à Toulouse avant de réorganiser les activités en Belgique occupée. Les Allemands cherchent naturellement à exercer un contrôle sur le mouvement. La JOC essaie de s'y soustraire en s'affichant comme purement religieuse. Mais, à Pâques 1942, une descente de police a lieu. En juin, Cardijn, l'aumônier auxiliaire J. Magnus, et les présidents de la KAJ et de la JOC, Jef Deschuyffeleer et Victor Michel, sont arrêtés. Ils seront libérés trois mois plus tard.

Très surveillée, la JOC s'oppose au travail obligatoire en Allemagne et aide les réfractaires. Elle fait partie du réseau Socrate, créé par le gouvernement belge à Londres. Elle entretient des relations clandestines avec des jocistes allemands, via les jocistes belges envoyés en travail obligatoire.

LA JOC S'INTERNATIONALISE

Après la fin des hostilités, beaucoup espèrent construire une société plus sociale, plus démocratique. Les anciens partis se reconstituent ; la guerre froide encourage l'anti-communisme en Occident.

À la JOC, en août 45, un bureau international est créé ; il est présidé par le britannique Pat Keegan ; le secrétariat est assuré par Marguerite Fievez. Cardijn fait un premier voyage en Amérique latine. La JOC commence à avoir une action représentative à la Conférence internationale du Travail et à l'Unesco, notamment. En 1950, une conférence internationale est organisée à Braine-l'Alleud : 45 pays y sont représentés. Des extension workers partent vers le Congo, le Brésil, la Bolivie, l'Afrique du Sud, l'Uruguay, Hong-Kong.

À ce moment, Cardijn est en relations suivies avec le Vatican ; il milite pour la modification du jeûne eucharistique, à partir par exemple de la situation de jeunes travailleuses commençant à travailler à 4h du matin. Il exerce également des pressions fortes à propos de la formation des prêtres.

Durant cette période, il est infatigable : il réalise exposés, articles, éditoriaux... et 24 voyages intercontinentaux ! Ce faisant, il s'ouvre à l'Islam, à l'Hindouisme, au Bouddhisme ; la présence de non chrétiens dans les sections locales lui fait comprendre que la JOC doit s'ouvrir. Un sommet de cette activité internationale est le « rassemblement mondial » de Rome en 1957. Plus de

30.000 jeunes de 87 pays y sont représentés. Ils jettent les bases de la JOC Internationale ; organisation reconnue par le Saint-Siège qui nomme J. Cardijn comme aumônier international.

En 1964, c'est le Rallye européen de la JOC. Des dizaines de milliers de jocistes se rassemblent à Strasbourg dans un stade. Le Statut du jeune travailleur en Europe est proclamé, un message de Paul VI est lu.

AU CONCILE

Cardijn occupe la fonction d'aumônier international jusqu'en 1965, année au cours de laquelle Paul VI le sacre cardinal. Il a alors 82 ans. Ceci l'amène à participer au concile Vatican II. Jusque là, il était « expert » au sein de la Commission de l'apostolat des laïcs, qu'il bombarde de notes tant il est insatisfait de son orientation. Il y reprend ses idées parues dans *Laïcs en premières lignes* (Vie Ouvrière, 1963). Devenu « père conciliaire », il intervient trois fois en séance plénière : sur les jeunes, le tiers monde, la liberté religieuse ; ni théologien, ni théoricien, il est toutefois plus à l'aise devant un public populaire...

UNE INSPIRATION, UN COMBAT PERMANENT

Peu à peu Mgr Cardijn diminue ses activités tout en restant présent aux enjeux du monde du travail. Son dernier combat est celui de la paix et du désarmement. Il décède en 1967, à 84 ans. Ses funérailles ont lieu à la basilique de Koekelberg, au milieu de jocistes et anciens jocistes, en présence du prince Albert et sous la présidence du cardinal Suenens. Son corps repose à Notre-Dame de Laeken.

Au fil des ans, Cardijn était devenu une sorte de mythe que l'on appelle pour faire avancer des causes difficiles. Les dernières années cependant, il éprouvait des difficultés à s'adapter aux formes nouvelles du jocisme : la mixité, le vocabulaire, certaines orientations...

On gardera de lui le souvenir de sa puissante inspiration religieuse, de son acharnement à partir des situations vécues par les jeunes, de son engagement social et de son esprit international.

Luc Roussel
Centre d'Animation et de Recherche
en Histoire Populaire et Ouvrière
- Carhop - www.carhop.be



Tombeau de Mgr Cardijn à N.-D. de Laeken.

Nouvelle exposition permanente sur le cardinal Cardijn, à l'église N.-D. de Laeken, accessible tous les jours de 14h-17h, sauf le lundi.

ÉCHOS D'UNE RENCONTRE À LIÈGE

En mai dernier, une rencontre a été organisée à Liège sur le thème "Mouvements de jeunesse et paroisses". Ingrid Kaus y fait écho sur le site du Service diocésain des jeunes (www.sdjlliege.be). Voici son texte.

"Comment se situer par rapport aux mouvements de jeunesse aujourd'hui ? Un fossé est-il en train

de se creuser irrémédiablement entre les jeunes et la communauté paroissiale ? Beaucoup de questions se posent et demandent réflexion... Pour ouvrir la rencontre diocésaine du 7 mai dernier, deux mises en situation : la première évoque l'arrivée d'un nouveau curé qui souhaite rencontrer les jeunes, la seconde sur la création d'une convention concernant le partage d'un local commun.

Marc Truyens, aumônier fédéral

des Patros, a ensuite pris la parole pour faire part de questions, de préoccupations, des attentes et du comment rejoindre les jeunes. Il a retracé son parcours de jeune à aujourd'hui et mis en lumière ce qui l'a poussé, à choisir cette pastorale spécialisée en particulier à savoir les mouvements de jeunesse. Au terme d'une intervention riche de pistes concrètes avec des exemples, des ressentis, des réflexions de gens de terrain, de constats mais aussi de références, nous avons travaillé en sous-groupes. Nous nous sommes penchés sur plusieurs questions dont la signification d'un partenariat entre mouvements de jeunesse et paroisses et toutes celles sous-jacentes. Les deux groupes constitués sont parvenus à des réponses et solutions très différentes tant sur le type d'initiative à instaurer, qu'à la façon de s'y prendre ou au terme de l'objectif à voir.

Monseigneur Josten s'est réjoui de cette initiative rassemblant autour d'une même table les responsables des mouvements et des paroisses. Notre évêque a rappelé combien il est nécessaire de s'approprier l'un l'autre pour réaliser ce travail de collaboration. Des représentants des Guides, Patros et des Scouts, présents également, étaient heureux d'être là pour cette rencontre avec des gens de terrain issus des paroisses.



"S'approprier l'un l'autre"

DIMANCHE EXPRESS 26, 05/07/09

SÉCU EN KIT

Le mouvement de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF) se penche sur l'avenir de la sécurité sociale: "Alors que notre modèle de protection sociale est envié par la plupart des pays, il est en danger. Pourquoi?" Le dossier constitué par Henda Ben Fredj, Hyacinthe Gignonon et Jonathan Lefèvre apporte quelques éléments de réponse: "Complexe mais progressiste, imparfaite mais largement supérieure à la moyenne mondiale, nécessaire mais menacée, notre sécurité sociale est notre combat. Car combat il y a."

Comme c'est le cas pour chaque livraison du trimestriel Info Kit, le dossier est subdivisé en trois

parties, selon la méthode 'voir, juger, agir'. "Nous n'avons pas la prétention de faire tout le tour complet d'un thème, mais bien de vous apporter des éléments divers qui vous permettront de réaliser une discussion, une animation, un cours, etc."

L'Info Kit s'adresse aux enseignants, aux formateurs, aux animateurs, aux parents. Le trimestriel en est à son 24^e numéro. Dans les éditions précédentes, l'équipe s'est penchée sur des thèmes comme les loisirs, l'école, la créativité et la sexualité.

Information et commandes: JOCF - Rue des Moucheron n°3, 1000 Bruxelles - 02/513.79.12 - infokit@joc.be

EPINGLÉ POUR VOUS

● Revue de presse 38

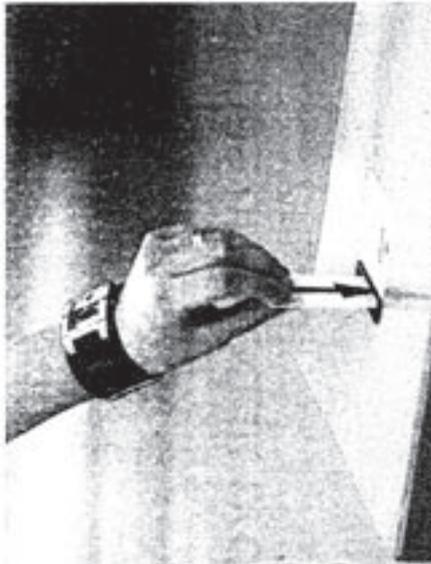
.....

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

OÙ EST L'ERREUR ?

Dès le soir des élections, les sondages ont fait l'objet de critiques d'autant plus sévères que, sur le fond, ils s'attiraient au moins deux reproches majeurs. D'une part, de s'être trompés; d'autre part, d'avoir influé sur les résultats du scrutin. Le procès des sondages a perdu en intensité depuis, car des sujets plus importants se sont imposés, mais il y a fort à parier que le scrutin laissera des traces dans les esprits, voire dans la législation.

Quant au premier reproche – l'erreur des instituts de sondage qui ont annoncé des scores démentis par les résultats –, il faut être de bon compte. Il y a sans doute eu, ici et là, l'un ou l'autre échantillonnage mal réalisé ou des difficultés à contacter, sur le terrain, des électeurs représentatifs de toutes les composantes de la population. On peut aussi débattre des techniques utilisées, qui varient d'un institut à l'autre et qui, selon les cas, épousent étroitement la sensibilité de l'opinion au moment de l'enquête ou, au contraire, objectivement, cernent des intentions de vote susceptibles d'être réellement confirmées dans l'isoloir. L'un ou l'autre pourcentage particulièrement bas d'intentions de vote à l'égard du CDH en Wallonie ou du PS à Bruxelles imposera un surcroît de prudence à l'avenir, en particulier en ce qui concerne Bruxelles dont la population est d'une rare complexité sociologique. Il reste qu'on ne voit guère de raison de conclure que les sondages ont trompé le public, sciemment ou par grave négligence: il faut plutôt se rappeler qu'ils ne trompent que ceux qui leur accordent une valeur prédictive, ce dont, l'expérience récente vient de le confirmer, il faut tou-



EN LIVRANT des résultats très éloignés des sondages, le scrutin du 7 juin laissera des traces dans les esprits, voire dans la législation. © BELGA.

retrouve bien près des intentions de vote reflétées par les sondages, avec une avance du PS sur le MR de seulement 3 % des voix francophones (29,1 % pour le premier, 26,1 % pour le second), et Ecolo s'approchant du MR avec près de 23 % des suffrages. Il est vrai que les élections européennes sont, entre autres, traditionnellement plus difficiles pour le PS et plus favorables à Ecolo; et le PS, à commencer par Elio Di Rupo qui a renoncé à conduire la liste européenne pour se présenter à la Région wallonne, a mis toutes ses forces dans la bataille régionale. Il reste que des sondés ont pu réserver à leur vote européen la sanction qu'ils souhaitent émettre contre le PS, et dont ils se sont abstenus au régionales en y donnant la priorité à d'autres enjeux.

Ce qui précède n'enlève rien au second procès fait aux sondages, celui d'avoir pesé sur la campagne ou sur les résultats. Cela confirme même leur impact, puisqu'on peut faire l'hypothèse que l'échec du MR est dû, au moins pour partie, à la foi qu'il a accordée à des sondages flatteurs, et que le PS s'est redressé in extremis en changeant de stratégie à la vue de sondages obstinément alarmistes.

Il y a donc matière à un débat, voire à une loi, sur l'interdiction des sondages pendant une période donnée avant un scrutin. Mais on ne peut en tout cas pas redouter que les sondages aient mécaniquement un effet d'entraînement: cet effet existe dans certaines circonstances, mais le dernier scrutin montre qu'il peut être déjoué par un parti qui prend ce risque au sérieux. L'effet des sondages est, d'abord, l'effet des stratégies des partis à la lumière des sondages. ■

de pas dans les méthodes de collecte de ces intentions, mais dans le fait d'avoir cru qu'elles se concrétiseraient au vu du contexte. Ce qu'on a appelé l'affaire Donfut a sans doute pesé lourd dans cette croyance, car elle était d'une nature très particulière: beaucoup plus simple, et dès lors plus choquante pour l'opinion, que d'au-

tres dossiers qui avaient affecté le PS. Les faits, ici, étaient avérés et heurtaient d'autant plus qu'ils n'avaient sans doute rien d'illégal: on apprenait simplement qu'un ministre doublait presque son salaire ministériel, déjà très confortable, par des rémunérations de consultant, sans le nier ni le nier, comme si le procédé était naturel. Par sa netteté, ce dossier que chacun pouvait comprendre paraissait particulièrement

dangerieux pour le PS: c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dès la révélation d'une situation de nature assez proche concernant Guy Coëme, Elio Di Rupo a rangé ce type à rééditer ses meilleurs scores antérieurs (celui de 2004 et celui des élections provinciales de 2006, où il avait atteint 19 % en moyenne) dans un contexte où on l'associe à un PS dont l'image est brouillée. Annoncé toujours, faut-il le rappeler, l'éclatant succès d'Ecolo, même s'il reste un peu en deçà des intentions déclarées. La seule véritable « erreur », celle qui entraîne les autres, réside en fait dans le résultat du PS, nettement moins défavorable pour lui qu'attendu et qui prive dès lors le MR des voix qu'il espérait engranger tout en maintenant Ecolo à distance respectable du premier parti francophone.

Ce qu'on a présenté comme la défaite des sondages tourne donc autour d'un seul résultat, et d'un résultat mesuré aux élections régionales. Car si Ton se réfère aux résultats des européennes, on se

“ L'effet des sondages est, d'abord, l'effet des stratégies des partis à la lumière des sondages. ”

de la chute annoncée, on se rend compte que les sondages ont été très précis. Les faits, ici, étaient avérés et heurtaient d'autant plus qu'ils n'avaient sans doute rien d'illégal: on apprenait simplement qu'un ministre doublait presque son salaire ministériel, déjà très confortable, par des rémunérations de consultant, sans le nier ni le nier, comme si le procédé était naturel. Par sa netteté, ce dossier que chacun pouvait comprendre paraissait particulièrement

LES JEUNES EN TÊTE

► David Lallemand rejoint le délégué général aux Droits de l'enfant mais veillera sur QLJ.

Interrogé en marge de la conférence de presse, Jean-Pierre Hautier assurait que l'avenir de "Quand les jeunes s'en mêlent", émission emblématique du samedi après-midi sur La Première, serait assuré à la rentrée même en cas de départ de David Lallemand, comme la rumeur en avait couru il y a quelques semaines déjà. Ironie du sort, quelques heures plus tard, la nouvelle était confirmée : le journaliste est "détaché de la RTBF pour aller travailler avec le délégué général aux Droits de l'enfant". Un homme pour lequel il ne cachait pas son admiration. Le choix semble logique. "Au bout du chemin parcouru avec QLJ, cela me permet de m'investir à fond dans des matières que le métier de journaliste ne permet parfois que de survoler." Une décision qui prend effet aujourd'hui même.

"Il n'y a pas de divorce avec la RTBF ou de désamour puisque je vais continuer à travailler pour l'émission sans doute en qualité de consultant." Son remplaçant (des noms circulent mais rien de définitif) pourra ainsi profiter de son expérience et du réseau mis en place par l'ASBL "QLJ" au fil de 237 émissions.

"Certains ont cru à un caprice ou à un coup de gueule" du journaliste qui s'est parfois plaint, à demi-mots, du manque cruel de moyens auquel était confrontée une émission à laquelle "heu-

reusement, l'administrateur général s'est toujours montré très attaché". Son ambition croissante correspondant bien aux missions du service public.

C'est un secret de polichinelle de dire que les coupes budgétaires de la dernière saison en cours ont pesé lourd dans la balance lorsqu'il s'est agi de prendre la décision finale, choix resté en suspens depuis qu'en mars dernier, ce job lui avait été proposé.

Le 1^{er} septembre prochain, David Lallemand ne fêtera donc pas ses 20 ans de maison, un fait loin d'être anodin dont il répugne à parler. En revanche, "tout le monde s'est préparé à mon départ, en vue de septembre; on travaille à voir comment me remplacer et comment continuer QLJ, ce qui me ravit". David Lallemand ne le dit pas en ces termes, mais cela l'aurait vraisemblablement rendu malade de voir l'émission pour laquelle il s'est tant démené perdre une partie de "la crédibilité acquise auprès des institutions et des acteurs de terrain".

"Certains nous ont pris pour des rigolos, au départ, mais on a gagné l'attention des ministres, de la Fondation roi Baudouin, des magistrats. C'est un créneau qui nous a permis d'éviter de parler des jeunes de façon superficielle ou lapidaire, de montrer, parfois, à partir d'un événement, ce qu'il y a autour, en prenant le temps et la distance nécessaires, et d'interroger ainsi le fonctionnement de notre société." Ça tombe bien : le 20 novembre prochain, on fêtera les 20 ans de la Convention internationale des Droits de l'enfant.

Karin Tshidimba



CHEZ TURTELBOOM, L'IMPASSE RESTE TOTALE

Les sans-papiers sont revenus. Dans la rue et dans le débat politique. On leur avait demandé d'attendre le 7 juin parce que le climat pour discuter de la régularisation n'était pas favorable avant les élections régionales. Elles sont passées. Une première manifestation a donc eu lieu ce vendredi midi à Bruxelles, à l'appel des syndicats et du Forum Asile et Migrations (FAM). Un mot d'ordre : l'application de l'accord de gouvernement qui prévoit une circulaire sur la régularisation.

A la tête de la manifestation, une dizaine d'avocats en toge. Les barreaux francophones et néerlandophones se sont engagés totalement dans ce dossier.

Ils ont assigné l'Etat belge en justice car ils ne supportent plus d'être désormais dans l'impossibilité d'exercer leur métier de conseil des sans-papiers.

La manifestation a abouti devant le cabinet de la ministre VLD de l'Asile et de la migration Annemie Turtelboom. Pour la première fois depuis des mois, la ministre avait accepté de recevoir une délégation. Mais l'entrevue a tourné court. Les représentants des sans-papiers sont sortis furieux. « C'était très agressif, à la limite de l'impolitesse », expliquent Frédérique Mawet (FAM) et Anne Demelenne, secrétaire générale de la FGTB. Il n'y a eu aucun dialogue, résumant les délégués. « Pour elle, ce n'est pas le VLD qui est responsable du désaccord mais les autres partis qui demandent trop. Puis elle s'est levée et elle est partie. »

« Il faut maintenant que tous les partis sortent du bois, qu'ils disent clairement ce qu'ils veulent »

Bref, c'est l'impasse totale. Le fait que le VLD se retrouve sanctionné à l'issue des élections régionales ne semble pas avoir d'impact dans l'attitude de la ministre sur ce dossier. « Elle bloque le dossier et annonce qu'elle continuera à le bloquer », constate Fred Mawet.

Dans le magazine *Humo* du 26 mai, le vice-premier VLD Karel De Gucht affirme : « Sur le dossier migration, si le gouvernement n'avance pas, c'est parce que mon parti n'a pas la volonté d'avancer. C'est un choix politique, de ne pas obtenir aucune avancée. » La stratégie des libéraux flamands n'a donc pas évolué.

Jeudi à la Chambre, en réponse à une question de Zoé Genot (Ecolo), le Premier ministre Herman Van Rompuy a expliqué avoir eu un entretien avec les cinq vice-Premiers pour mettre notamment le dossier de l'asile à l'agenda. Mais jusqu'où peut aller Van Rompuy face à l'intransigeance du VLD ? L'asile n'est pas le seul dossier sensible et urgent au sein du gouvernement...

Les organisateurs de la manifestation vont en tout cas prendre contact avec le Premier. « Nous en avons marre, dit Frédérique Mawet. Cela a assez duré. Il faut maintenant que tous les partis sortent du bois, qu'ils disent clairement ce qu'ils veulent et jusqu'où ils sont prêts à aller. Et si le VLD ne veut pas appliquer l'accord de gouvernement, qu'il restitue la compétence au Premier ministre puisqu'il ne l'exerce pas. »

L'annonce de l'échec de l'entretien avec la ministre a douché les manifestants qui ont appelé à la démission d'Annemie Turtelboom. Beaucoup s'interrogent sur la stratégie à suivre désormais. L'occupation des sans-papiers dans les universités doit en principe se terminer le 30 juin. L'Udep (Union de défense des sans-papiers) en annonce d'autres.

Un deuxième été sans décision sur le dossier des sans-papiers ? Il deviendra très difficile de les appeler encore à la patience. ■

MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

lesoir.be

Les photos de la manifestation en portfolio sur notre site www.lesoir.be

« AVANCER ET TRANCHER MALGRÉ LE VLD »

L'ESSENTIEL

- La ministre PS veut une circulaire avant les vacances.
- Elle va demander au gouvernement de réquisitionner des bâtiments pour héberger les demandeurs d'asile.
- Et elle critique durement le VLD.



MARIE ARENA est désormais en conflit ouvert avec la ministre de l'Asile, la libérale flamande Annemie Turtelboom. © A. DEWEZ.

Ce vendredi, Marie Arena, ministre chargée de l'accueil des demandeurs d'asile, présente au conseil des ministres un état des lieux dans la crise qui secoue le secteur des centres d'accueil. Arena tape du poing sur la table : elle en a assez de subir les dégâts provoqués par l'absence de circulaire sur la régularisation des sans-papiers.

Les universités ont demandé aux sans-papiers de cesser leur occupation le 30 juin. C'est au gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités, disent les recteurs.

Ils ont raison. Il y a six mois, les recteurs ont dit qu'il fallait respecter l'accord gouvernemental sur la régularisation. Il n'est pas normal qu'une ministre fasse la sourde oreille.

Derrière la ministre de la migration, Annemie Turtelboom, il y a le VLD qui bloque. De nouvelles négociations sont prévues mi-juillet. Cela va bouger ?

Le VLD a signé l'accord gouvernemental. Dans un accord, il y a des choses qui se négocient mais on ne s'assied pas sur un accord !

Annemie Turtelboom dit que ce sont les autres partis qui demandent trop...

Son projet de circulaire, ce n'est pas l'accord de gouvernement. On ne pouvait pas partir de là.

Nous avons fait des avancées pour tenter de débloquer le dossier. L'échéance du 7 juin, fixée par Karel de Gucht, est passée. On doit mettre à profit la période avant les vacances pour trouver un accord. Herman Van Rompuy a fait de l'asile un dossier prioritaire. Pour le budget, il faut attendre que les gouvernements régionaux soient formés. Pour l'asile, le fédéral est seul maître à bord. Plus d'excuses : on ne fera pas un remake de l'été 2008 où le gouvernement est parti en vacances sans tenir compte de la situation humaine inacceptable des sans-papiers. Mais si ça bloque encore, que fera le PS ?

Je pense qu'Herman Van Rompuy a la volonté d'avancer. Et la possibilité de trancher.

Contre la volonté du VLD ?

On ne demande pas au Premier de trancher contre l'avis d'un partenaire mais de trouver un chemin entre deux avis.

Le VLD est sorti affaibli des élections régionales. Cela peut-il le pousser à l'intransigeance ?

Ce serait une mauvaise attitude sur un dossier qui n'a pas été au centre de la période électorale. La société civile, en Flandre aussi, veut que cela avance. Garder une position de blocage serait irresponsable tant vis-à-vis de cette société civile que du point de vue de la gestion de l'État.

La ministre annonce une circu-

laire, mais c'est pour mieux cibler et expulser les illégaux.

C'est une manière de mettre la pression sur les prochaines négociations. Et de faire de la provocation. Annemie Turtelboom annonce entre dix et douze mille expulsions par an. Mais quel est le solde réel ? Combien de gens ne reviennent-ils pas de manière illégale ? On peut faire de la musculature mais avec cela on ne gère pas les problèmes posés par les sans-papiers. La voie du VLD est sans issue. Il faudrait tout de même qu'il se rende compte qu'il n'est pas le parti majoritaire au gouvernement, et que les élections ne l'ont pas renforcé !

Depuis des mois, les sans-papiers font des grèves de la faim pour obtenir un droit provisoire au séjour. Et cela marche...

Le fait de ne pas trancher dans le dossier asile fait qu'on encourage les gens à se mettre dans une situation de précarité physique parce que c'est elle qui leur ouvre le droit au séjour. Dès qu'ils sont en bonne santé, ils le perdent. Vous imaginez ? C'est hallucinant. On voulait une circulaire pour lutter contre l'arbitraire, pour promouvoir l'autonomie des personnes et tout ce qu'on fait, c'est l'inverse. C'est cela aujourd'hui la politique d'Annemie Turtelboom. ■

Propos recueillis par
MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

CHIFFRES ET FAITS

Demandes d'asile

En 2007, la Belgique enregistrait 11.115 demandes d'asile, ce qui correspond à 14.051 personnes à accueillir. En 2008, ce nombre a augmenté de 10%. Pour les cinq premiers mois de 2009, de 20%. Dans les autres pays européens, l'augmentation est d'environ 6%.

Dans les centres d'accueil

Le réseau d'accueil connaît deux voies d'entrée : la demande d'asile et la demande d'accueil pour les enfants mineurs (et leur famille) en séjour illégal. En 2009, plus de 53% des personnes hébergées dans les centres sont des demandeurs d'asile dont le dossier est en cours de traitement. C'est 22% de plus qu'il y a deux ans. Les autres résident sont des mineurs en séjour illégal, des personnes qui attendent leur régularisation pour raisons médicales, des personnes en recours au conseil d'Etat

Dans les hôtels

Le 23 juin, il y avait 384 personnes hébergées à l'hôtel. Pour le moment, ce chiffre augmente de 17 unités par jour. D'ici fin août, Fedasil (agence fédérale pour l'asile) devrait mettre plus de mille personnes à l'hôtel. Coût estimé : 1.700.000 euros

Dans les universités

Des sans-papiers occupent encore toujours plusieurs sites universitaires : Louvain-la-Neuve (une cinquantaine), l'ULB (même estimation). Sur les autres sites francophones (Saint-Louis, Namur, Liège) et à l'ISPG, ils sont en moyenne une quinzaine. Le mouvement n'a pas été aussi bien suivi en Flandre (une petite dizaine à Leuven, à Gand). (M.VDM)

CONSTRUISONS UNE HUMANITÉ NOUVELLE

Philippe de Briey

Licencié en philosophie et en théologie. Membre du Conseil interdiocésain des laïcs (CIL).

► La course à la croissance matérielle est scandaleuse et suicidaire. Prise de conscience avec "Home".

Après le film d'Al Gore sur le réchauffement climatique, "Home" contribue à cette prise de conscience généralisée de la menace planétaire. Nous percevons en quelques dizaines de minutes l'histoire de ces quatre milliards d'années qui a produit cette planète extraordinaire, cet immense univers végétal et animal : quel trésor fabuleux a reçu en héritage "l'Homo sapiens" apparu il y a environ 200 000 ans et devenu progressivement le maître de cet univers. Mais que se passe-t-il depuis un ou deux siècles ? Que s'est-il passé durant ces 50 dernières années surtout ? Cette espèce humaine a triplé, des villages sont devenus des villes immenses aux gratte-ciel montant jusqu'aux nuages, le trafic routier, maritime, aérien a été multiplié par vingt, etc. "Tout s'accélère !", scande le film comme un refrain. C'est le grand problème justement. Ce qui s'accélère en même temps, c'est l'effet de serre, la fonte des glaciers, l'assèchement des fleuves et de la nappe phréatique, la misère des bidonvilles, l'érosion et la désertification des sols, etc.

Disparition des forêts au profit notamment de la production de soja et d'huile de palme pour le bétail ou d'eucalyptus pour le papier, raréfaction accélérée des poissons, disparition quotidienne et à jamais de multiples espèces animales et végétales, disparition progressive de ces éléments naturels équilibrants et protecteurs que sont les mangroves, les massifs de corail, les marais, sans parler des glaces du Groenland qui sont en train de glisser vers l'océan où elles feront monter le niveau des mers.

Le film montre bien une série de facteurs d'accélération de toutes ces destructions et du réchauffement : notamment la fonte du permafrost sibérien qui dégagera une grande quantité de méthane, un gaz qui provoque l'effet de serre vingt fois plus fort que le dioxyde de carbone, la fonte de la ban-

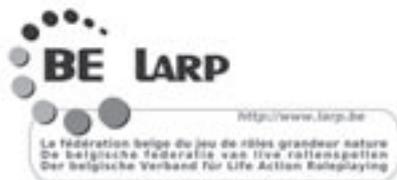
quise qui protégeait l'océan du réchauffement par les rayons du soleil. Saisissante aussi est l'exploitation éhontée et complètement folle des ressources minières : le pétrole, en particulier, qui est devenu l'élément-clé de tout ce "développement" et notamment de l'agriculture (transports, tracteurs, engrais, pesticides, arrosages qui utilisent aussi 70% de l'eau douce disponible, mais de plus en plus rare : beaucoup de fleuves et des milliers de puits, en Inde par exemple, sont à sec et partout la nappe phréatique descend).

Le film, heureusement, nous montre en finale une série d'initiatives qui sont en train de surgir pour faire face à ces énormes défis planétaires (il aurait pu en montrer davantage, souhaitons que Yann Arthus-Bertrand y consacre tout un prochain film). Chacun est invité à devenir un être responsable : oui, nous aurons à répondre devant nos enfants et petits-enfants, mais aussi devant toutes les victimes actuelles et futures de cette frénésie de consommation et de confort qui a marqué ces cinquante dernières années.

Car c'est bien là le problème : nous sommes un milliard d'humains (sur 6,5, bientôt 7) à avoir adopté un mode de vie dont nous voyons clairement aujourd'hui qu'il détruit notre belle planète, qu'il viole la justice élémentaire pour les autres, contredit gravement notre respect prétendu de la vie, végétale, animale, humaine. On estime déjà aujourd'hui à 300 000 par an le nombre de nos "prochains" qui meurent chaque année des diverses conséquences de ce système mondial qui enrichit toujours plus les riches et appauvrit toujours plus les pauvres.

C'est une réalité écrasante, mais on peut la voir aussi comme une tâche enthousiasmante, la construction d'une humanité nouvelle. Une très large prise de conscience a lieu partout, c'est le premier pas. Une minorité est déjà en train de changer son mode de vie, par exemple sa consommation de viande ou d'énergie (chauffage, voiture, voyages) et de plus en plus de gens se mettent à réexaminer leurs habitudes, à comprendre que le bonheur n'est pas dans toutes ces facilités. Collectivement, nous voyons déjà le "boomerang" annoncé par Susan George depuis des années : pression migratoire incontrôlable, révolte des pays pauvres, "haine de l'Occident" (Jean Ziegler), délocalisations et chômage, déprimés et solitudes, violence ou désespoir d'une partie des jeunes, etc. Il est grand temps d'arrêter cette course absurde et scandaleuse à la croissance matérielle !

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Be-larp
info@larp.be
www.larp.be



Fédération Nationale
des Patros (FNP)
Rue de l'Hôpital 17, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be - www.cjc.be



Fédération Nationale des
Patros Féminins (FNPF)
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be



Jeunesse & Santé (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte
Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. et Fax : 02/534.61.10
info@gratte.org
www.gratte.org



Volontariat d'Entraide et Amitié
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.33.56
info@entraideetamitie.be
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière
Chrétienne (JOC)
Rue d'Anderlecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13
Fax : 02/513.47.11
Secretariat.joc@joc.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne
Féminine (JOCF)
Rue des Mouchérons 3, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
Secretariat.jocf@joc.be



Jeunes CSC (JCSC)
Chaussée de Haecht, 579
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be



Jeune Et Citoyen (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)
Rue Muzet 12,
5000 Namur
Tél. : 0476/84.94.56
info@acmj.be
www.acmj.be

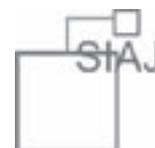


Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge
de Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
Am@cj1160.org
http://devenirbelge.wordpress.com

Service d'Information et d'Animation
des Jeunes (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

